# FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX MODELE DE DOCUMENT DE PROJET



#### DOCUMENT DE PROJET DU PBF

| Pays : République Démocratiqu  | ie du Congo   |  |  |  |  |  |
|--|---|--|--|--|--|--|
| démobil<br>économi<br>en RDC   | ux ex-combattants et communautés dans le cadre des isations spontanées par des initiatives de réinsertion socio- ique et de justice transitionnelle au Kasaï et dans le Tanganyika ateway du MPTF-O (pour les projets en cours) : |  |  |  |  |  |
| Modalité de financement du PBF:  | Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds<br>d'affectation spéciale ("Trust fund") (au lieu des comptes des<br>organisations bénéficiaires):   |  |  |  |  |  |
| PRF  | PRF Fonds d'affectation spéciale national Fonds d'affectation spéciale régional   |  |  |  |  |  |
| Nom du fonds d'affectation spéciale :  |   |  |  |  |  |  |
| l'agence chef de file), type d'org<br>Programme des Nations Unies po<br>Bureau Conjoint des Nations Unie<br>Organisation Internationale pour l<br>Autres partenaires de mise en o  | ur le Développement – PNUD<br>es pour les Droits de l'Homme - BCNUDH  |  |  |  |  |  |
| Date approximative de démarrage du projet <sup>1</sup> : 1 <sup>er</sup> Octobre 2019  Durée du projet en mois : <sup>2</sup> 24 mois  Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Kasaï, Kasaï Central et Tanganyika |   |  |  |  |  |  |
| Initiative de promotion de l'ég Initiative de promotion des jeu  | nnes<br>nfigurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de  |  |  |  |  |  |

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement. <sup>2</sup> La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

Budget total du projet PBF\* (par agence bénéficiaire):

PNUD: \$ 3 092 656,31 BCNUDH: \$ 1 063 580 OIM: \$ 1 843 764,08

Total PBF: \$ 6 000 000

\*Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.

# Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :

PBF 1<sup>ère</sup> tranche (33%):

PBF 2<sup>ème</sup> tranche\* (33%):

PNUD: \$ 1 031 091,61

BCNUDH: \$ 354 597,57

OIM: \$ 614 710,94

PBF 2<sup>ème</sup> tranche\* (33%):

PNUD: \$ 1 030 782,35

BCNUDH: \$ 354 491,21

OIM: \$ 614 526,57

OIM: \$ 614 526,57

Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant :

Sur base de l'analyse des besoins faite dans les provinces du Kasaï, Kasaï Central et Tanganyika, il est ressorti que la présence des démobilisés spontanés et le manque de projets de réintégration à base communautaire peuvent constituer une entrave aux efforts de paix entrepris ces dernières années et accentuer les défis liés à la réconciliation, réintégration et gestion des conflits par l'Etat congolais. Un fonds catalyseur de PBSO pourrait permettre à l'Equipe Pays des Nations-Unies d'engager d'autres partenaires techniques et financiers dans le processus de stabilisation et de consolidation de la paix dans les localités ciblées. Le présent projet qui consiste à accompagner la réinsertion des démobilisés spontanés ainsi que les retournés d'Angola, s'articule autour de la consolidation de la paix, de la justice et de la réparation, entrainant la réconciliation des communautés affectées par la crise dans les provinces du Kasaï Central, du Kasaï et du Tanganyika, à travers une approche communautaire qui intègre les communautés locales. Dans les deux Kasaï, l'assassinat du Chef Kamuina Nsapu fut l'élément déclencheur du conflit qui avait par la suite dégénéré en une guerre intercommunautaire, détruisant le tissus économique et social. Cette situation fut aggravée en suite par le retour de plus de 400.000 congolais de la République d'Angola vers la même région du Kasaï. En ce qui concerne le Tanganyika, les conflits à répétions entre les peuples autochtones Twa et les Bantous ayant comme soubassement l'exclusion ainsi que l'extrême pauvreté, ont exacerbé les tensions intercommunautaires. Le présent projet va créer un effet global de transformation, au sein des communautés basées dans les zones de conflits du Kasaï Central, du Kasaï et du Tanganyika, à travers une cohabitation pacifique des ex combattants, des retournés d'Angola et autres membres des communautés locale. Les changements seront vécus à travers la mise en place des structures représentatives que sont les Comités Locaux de Paix et de Développement, la réhabilitation des infrastructures de base, suivi de la création d'emplois temporaires et la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle.

Résumer le mécanisme de consultation adopté pour formuler le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris (i) via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant, et (ii) avec les communautés cibles et la société civile.

Axe stratégique 1 : Consolidation de la paix, respect des droits de l'homme, protection des civils, cohésion sociale et démocratie :

- Effet 1 : La prévalence de la violence et des conflits armés est réduite et la sécurité des personnes et des biens est améliorée en particulier les personnes vulnérables, les femmes et les jeunes ;
- Effet 2 : D'ici 2024 la population congolaise, plus spécifiquement les plus vulnérables (femmes, enfants, personnes réfugiées et déplacées) jouissent mieux de leurs droits, de l'accès équitable à la justice.

<u>Axe stratégique 2</u> : Croissance économique inclusive, développement agricole, capture de dividende démographique, protection sociale et gestion durable des ressources naturelles.

 Effet 1: D'ici 2024 les populations congolaises jouissent d'une croissance économique inclusive durable portée par la transformation agricole, une diversification économique ouverte aux innovations et à la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et femmes;

Axe stratégique 3: Accès aux services sociaux de base et à l'assistance humanitaire.

 Effet 2: Les populations et les communautés affectées par les situations d'urgence bénéficient d'une assistance efficace et rapide grâce à une meilleure performance des services étatiques à anticiper, répondre et coordonner efficacement les interventions humanitaires contribuant ainsi à renforcer la résilience

## Les Objectifs de Développement Durable auquel le projet contribue :

ODD 16 visant à « promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous », et principalement :

ODD 16.1 visant à « Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés ».

ODD 16.3 : « Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité ».

ODD 16.7 : « Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions ».

En plus des ODD 16, le projet contribue également aux :

ODD 5 visant à « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles, à travers ses deux cibles » ;

ODD 8.6 visant à « réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation et 8.7 prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, (...), interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats (...) ».

Le projet contribue également aux Objectifs Nationaux Stratégiques suivants :

- Objectif Stratégique 2 : Justice et Droits Humains
- Objectif Stratégique 4 : Politiques de création d'emplois
- Objectif Stratégique 6 : Insertion des groupes défavorisés

| Type de demande : | Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements      |
|-------------------|--|
|                   | pertinents et fournir une brève justification à la fin du document : |
| Nouveau projet    |  |

Des séances de travail ont été tenues avec les principales parties prenantes à Kinshasa, Kananga, Tshikapa et Kalemie. Les orientations stratégiques inscrites dans la note conceptuelle ont été largement définies lors de ces consultations avec les acteurs suivants :

#### Acteurs nationaux en RDC:

- Les Gouvernorats du Kasaï Central, Kasaï et Tanganyika; FARDC; Police Nationale Congolaise (PNC); la justice militaire et civile;
- Ministère du Plan, Ministère de la Défense, Ministère du Genre, Enfant et Famille, Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire, l'Unité d'Exécution nationale du Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (UEPNDDR);
- Organisations de la société civile, notamment Le Bureau d'Élaboration et de Mise en œuvre des Projets de Développement Communautaire (BEMPRODEC), Travail de Droit de l'Homme, La ligue de la zone Afrique pour la défense des droits des enfants et élèves (LIZADEEL), Enfant & Avenir, Nouvelle Société Civile du Kasaï, Action Femmes pour la Paix, et la Commission Nationale des Femmes Entrepreneures de la FEC.

## Système des Nations Unies :

- La MONUSCO: Affaires civiles, DDR/RR-CVR, Droits de l'Homme et SSU;
- Les agences du Système des Nations Unies (UNICEF, FAO, OIM, PAM, HCR, OCHA...) ONG internationales :
- Catholic Organization for Relief and Development Aid (CORDAID);
- Search for Common Ground

| Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes <sup>3</sup> : 2                    |
|---|
| Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités |
| directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : 31%  |
| Degré de risque du projet <sup>4</sup> :1   |

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus arca ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement<sup>5</sup>) : \_1.3\_\_\_\_

Le projet s'aligne sur les priorités stratégiques de l'UNDAF 2020-2024 en particulier sur:

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière a l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Score 3 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

<sup>4 0 =</sup> risque faible pour la réalisation des résultats

<sup>1 =</sup> risque moyen pour la réalisation des résultats

<sup>2 =</sup> risque élevé pour la réalisation des résultats

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> (1.1) Réforme du Scotour de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

<sup>(2.1)</sup> Réconciliation nationale; (2.2) Gouvernance démocratique; (2.3) Prévention/gestion des conflits

<sup>(3.1)</sup> Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

<sup>(4.1)</sup> Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

<sup>(4.3)</sup> Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

| $\boxtimes$        | Extension de la durée : Durée additionnelle du projet en mois :          |
|--------------------|--|
| Révision de projet | Changement de résultat / sujet :   |
|                    | Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation    |
|                    | de plus de 15% par catégorie de budget :                                 |
|                    | Budget PBF supplémentaire : Budget supplémentaire par agence             |
|                    | bénéficiaire ;   |
|                    | USD XXXXX  |
| 5                  |  |
|                    | Brève justification de la révision:                                      |
|                    | NB: s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document   |
| x                  | de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau     |
|                    | cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements  |
|                    | apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles |
|                    | signatures seront requises.  |

# SIGNATURES DU PROJET:

| And the second s |  |
|--|--|
| Agence récipiendaire de le les terrois usual pour le level de récipiend  | Représentant du gouvernement national          |
| Dominic SAM  | Nom : Elysée MUNEMBWE                          |
| Programme des Nations Unies pour le  | mundell'                                       |
| Développement  | Signature Modul                                |
|  | Titre: Vice Premier Ministre, Ministre du Plan |
| Signature \\Date et visa:  | Date et visa:                                  |
| Date et visa: 5 (11)   | 5/11/19  |
| Agence récipiendaire   | Agenco recipiendaire                           |
| Abdoul Aziz THIOYE   | Fablen SANBUSST                                |
| Bureau Conjoint des Nations Phies four   | Organisation Interne conate pour les           |
| les Droits de l'Homme  | Migrations ( ) 3                               |
| Signature Signature  | Benanuta 1/1) 19                               |
| Date et visa : 06/11/1   | Thue et visa 80 7/11 19                        |
| Coordonnateur résident   | Bureau d'appui à la consolidation de la paix   |
|  | (PBSO)   |
| Nom: David MCLACHAN-KARR   | Juna /   |
| Date & visa  | Nom du-représentant :                          |
| Date & visa :  | Sous-Secrétaire Général pour l'appui à la      |
| Date & Visa.   | consolidation de la paix Signature             |
|  | Date & visa :                                  |
| 13/3/2/2/  |  |
| *  |  |
| MONUSCO  |  |

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

## I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF

- 1. Depuis la passation pacifique du pouvoir issue des élections de décembre 2018, la République démocratique du Congo (RDC) assiste à la démobilisation spontanée pacifique de plusieurs membres de groupes armés dans différentes provinces du pays. Dans cette phase post-électorale, le défi des groupes armés multiples reste, avec des motivations et alliances aussi différentes que concurrentes. Aussi, les raisons des expressions spontanées pour la démobilisation varient par région, mais la situation se développe rapidement et demeure imprévisible dans certaines contrées. Il s'agit aussi d'évaluer la proportion de candidats prêts pour un désarmement, démobilisation et réintégration à la vie civile au travers des programmes de réduction de violence communautaires (RVC/CVR) plutôt qu'une intégration aux forces de sécurité (à la suite d'un screening). Étant donné la demande des groupes armés couplée de la volonté du gouvernement d'engager avec eux, l'appui des Nations Unies pour la démobilisation ainsi que les efforts y afférents est crucial.
- 2. Concernant les provinces du Kasaï Central et du Kasaï, il s'agit essentiellement des miliciens Kamuina Nsapu et de certains miliciens (Maï-Maï) dans la province du Tanganyika. Ces mouvements de démobilisation spontanées sont insuffisamment pris en charge par les autorités nationales et se heurtent à des difficultés structurelles dans les zones concernées: populations en situation de grande précarité, tensions ethniques, absence de l'autorité de l'Etat et déficit d'accès aux services sociaux de base, déplacements massifs de population, faible intérêt de la communauté internationale, violences contre les populations civiles, y compris violences sexuelles. En outre, ces processus de démobilisation spontanée ne répondent pas aux standards internationaux et ne prennent pas en compte la protection des populations civiles en matière de violations des droits de l'homme et en particulier de violences sexuelles.

#### La situation au Kasaï Central et Kasaï

- 3. La non-reconnaissance de l'autorité du chef traditionnel de Kamuina Nsapu, et la mort de ce dernier au cours d'un incident avec les forces de sécurité en 2016, a entrainé la province du Kasaï Central dans le conflit. Des groupes de miliciens ont pris les armes et attaqué avec une violence exacerbée tous les symboles et personnels représentant l'autorité de l'Etat. L'Etat a dès lors déployé l'armée et déclaré le Grand Kasaï zone d'opération militaire. Un conflit particulièrement violent s'en est suivi pendant plus de deux ans au cours duquel de nombreuses graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire ont été commises par toutes les parties prenantes, y compris milices, groupes d'autodéfense, forces de sécurité ...). Le conflit a embrassé une dimension ethnique, notamment dans les provinces du Kasaï, à travers des affrontements intercommunautaires et la constitution de milices d'autodéfense. Le conflit a également eu un impact majeur sur l'économie locale en raison de la destruction des infrastructures communautaires ainsi que des récoltes.
- 4. Le conflit, dont les origines se situent dans la mauvaise gestion et les multiples divisions du pouvoir coutumier, les ingérences politiques en son sein ainsi que dans la pauvreté

généralisée et la marginalisation des jeunes, s'est ensuite propagé dans la province du Kasaï où il a pris des dimensions ethniques. En effet, les communautés Pende, Tetela et Tshokwe ont constitué des groupes d'auto-défense pour lutter contre le mouvement Kamuina Nsapu à majorité Luba. Ainsi, les dynamiques du conflit ont largement évolué et se sont complexifiées ; les relations intra et intercommunautaires ont été largement affectées avec la destruction du tissu social. Le conflit se caractérise également par son importante dimension mystico-religieux (croyances traditionnelles) en raison de l'utilisation de fétiches et de rituels, notamment lors de l'enrôlement des enfants dans la milice, L'impact psychologique et social sur les individus et les communautés est particulièrement important.

- 5. Le mouvement communément appelé 'Kamuina Nsapu' n'est pas un groupe armé, hiérarchisé et structuré comme il est observable à l'Est. Il s'agit d'un mouvement social ancré dans la culture du Kasaï et dans le pouvoir fort du chef coutumier. Il est ainsi difficile de distinguer clairement les combattants des sympathisants. Cela explique également l'ampleur que le conflit a pris et la complexité des dynamiques du conflit.
- 6. Cette crise a eu des répercussions qui sont toujours perceptibles aujourd'hui sur l'ensemble de la région du grand Kasaï. Si certains chefs miliciens ont fui la zone pour échapper aux poursuites judiciaires, et si la situation sécuritaire est globalement revenue à la normale depuis le milieu de l'année 2018, des poches résiduelles de conflits interethniques perdurent, notamment dans le territoire de Kamonia, où certaines communautés ont du mal à cohabiter.
- 7. En outre, depuis octobre 2018, des centaines de milliers de ressortissants congolais, parmi lesquels des mineurs non accompagnés et des jeunes femmes et hommes, ont été contraints de quitter l'Angola dans le cadre d'une opération d'expulsion initiée par les autorités angolaises pour lutter contre l'immigration irrégulière. Les données validées par la Direction Générale de Migration font état de 300.365 personnes rentrées volontairement en RDC et de 101.935 expulsées. Ces personnes, dont beaucoup de mineurs non accompagnés et de personnes vulnérables souvent dans un dénuement total, ont ainsi traversé la frontière, aggravant ainsi la situation déjà précaire des communautés d'accueil du Kasaï et Kasaï Central notamment, et accentuant la pression sur des services sociaux déjà largement insuffisants. Il faut également noter qu'en raison du conflit et des divisions ethniques/communautaires, plusieurs familles d'expulsés/déplacés n'ont pu réintégrer leurs communautés d'origine ou n'ont pu retrouver l'accès à leurs terres.
- 8. La région du « Grand Kasaï » aujourd'hui est relativement stable. Avec l'élection du Président Tshisekedi, originaire du Kasaï Central, la plupart des chefs de la milice Kamuina Nsapu ont déclaré n'avoir plus de raison de rester mobilisée et a procédé à une démobilisation spontanée. Parmi ces miliciens, (en majorité des jeunes hommes et aussi des jeunes femmes), certains ont exprimé le désir d'intégrer les FARDC ou la PNC alors que d'autres souhaitent retourner à la vie civile. Les autorités provinciales ont tenté de mettre en place un mécanisme « arme contre argent » pour faciliter la démobilisation, mais ont rapidement arrêté en raison d'un manque de financements. Toutefois, de telles initiatives de rachat d'armes vont à

l'encontre de la pratique courante en DDR étant donné que ces types de programmes risquent de créer des incitations perverses sur le marché pour l'achat d'armes. Dès lors, les miliciens se situent dans une zone grise et de flottement. En effet certains ont officiellement déposé les armes mais ne bénéficient d'aucun encadrement et d'autres attendent la mise en place d'un programme de réinsertion pour officiellement rendre leurs armes. Par contre, la majeure partie des enfants sont pris en charge par l'UNICEF. Selon les estimations des autorités au moins 32 219 miliciens sont comptabilisés dans le Kasaï (15 860) et le Kasaï Central (16 359). Ils se concentreraient dans une trentaine de communautés.

- 9. Il faut noter que cette démobilisation spontanée demeure partielle en raison également d'un certain manque de confiance dans les autorités étatiques et l'activisme persistant d'autres milices d'autodéfenses (comme les Bana Mura et Ecurie Mbembe) qui contrairement aux miliciens de Kamuina Nsapu n'ont pas déposé les armes à la suite de l'élection du Président Felix Tshisekedi. En outre, il faut noter que seulement une partie des armes a été remise aux autorités ; il s'agit essentiellement d'armes de mains et de fétiches mais la plupart des armes de guerre n'ont pas été déposées. Ainsi, la situation sécuritaire demeure précaire et volatile ; la pérennité de la démobilisation spontanée et son impact sur la paix dépendent en partie de la réponse du Gouvernement et de l'encadrement offert à ces miliciens. Depuis avril 2017, plusieurs dizaines de femmes et enfants appartenant à la communauté Luba sont victimes d'enlèvement et/ou d'exploitation sexuelle par les milices Bana Mura dans le territoire de Kamonia (province du Kasaï). Les efforts de plaidoyer de divers acteurs ont permis de libérer certaines d'entre elles, mais la majorité reste en captivité.
- 10. En outre, il persiste un flou sur le statut des individus entre miliciens, sympathisants, membres de groupes d'autodéfense, victimes directes et indirectes. En outre, la présence de nombreuses personnes déplacées et expulsées d'Angola complexifie encore la situation car ils doivent « s'intégrer » dans des communautés et font face à une grande précarité socioéconomique. Ils doivent également « composer » avec les mêmes qu'ils ont fui. Le lien social est particulièrement précaire.
- 11. La conjonction de ces phénomènes est ainsi potentiellement explosive et peut entraver les efforts de paix entrepris ces dernières années par la MONUSCO, les agences onusiennes et les acteurs humanitaires, aux défis de la réconciliation, réintégration sociale et gestion des conflits aux côtés de l'Etat congolais.

#### La situation dans la province du Tanganyika

12. La crise au Tanganyika est liée principalement à des rivalités inter-ethniques, grâce auxquelles les chefs de groupes armés ont pu mobiliser des membres des différentes communautés. Le développement des milices, largement composées de Twas (groupe autochtone) d'un côté et Bantou de l'autre, se nourrissent des conflits liés à l'accès et à l'exploitation des ressources naturelles, y compris les conflits fonciers, et du problème structurel de la reconnaissance des droits des Twas. En effet, ces derniers font l'objet de très nombreuses discriminations conduisant à leur marginalisation et à leur extrême précarité économique.

- 13. A cause des conflits, de nombreux villages se sont vidés de leurs populations, craignant pour leur protection; dans certains cas, des villages entiers sont incendiés. Les conflits armés qui en ont résulté ont provoqué (a) un climat d'insécurité et de terreur, (b) la destruction du peu d'infrastructures sociales de base qui tenait encore et le déplacement de milliers de personnes (bantous et pygmées). En mai 2019, l'OIM recensait 98 552 personnes déplacées internes dans 14 sites planifiés; des milliers d'autres se rassemblant dans des sites spontanés ou dans des communautés d'accueil. Tous se trouvent dans une situation humanitaire critique (manque d'hygiène, de nourriture et d'accès aux services sociaux de base).
- 14. Par ailleurs, vivants déjà dans la précarité et la pauvreté dans leurs milieux d'origine, ces populations déplacées ont eu du mal à se retrouver au début. La faim, les épidémies et bien d'autres problèmes ont eu raison de ces populations. La situation était particulièrement préoccupante pour les pygmées. En effet, une fois arrivées dans les camps où elles ont été installées, les femmes Bantoues se sont mises à exploiter des lopins de terres et à faire de l'élevage de basse-cour pour la survie des leurs familles. Ce qui a petit à petit enclenché un début de « résilience » de la communauté Bantou. Les pygmées par contre, traditionnellement « nomades » et donc vivants de la chasse et de la cueillette, dépendaient totalement de l'assistance alimentaire. Malheureusement, lorsque cela arrivait à manquer, certains d'entre eux étaient amenés à se servir « de force » et ou « clandestinement » dans les champs et les petits élevages des bantous. Cette situation a beaucoup contribué à raviver les tensions, dont certaines ont dégénéré en attaque et destruction de certains camps des déplacées, offrant ainsi un terrain « fertile » à l'entretien et ou, au soutien des milices et forces dites « d'autodéfense».
- 15. Suite à l'élection du nouveau Président de la République, la province connait un mouvement de démobilisation spontanée et pacifique. Au Tanganyika, à la suite de l'appel d'un leader d'un groupe armé, plusieurs de ses membres ont décidé de se rendre à Kalemie où plusieurs camps de regroupement des combattants se sont formés. En raison d'un manque de confiance dans les autorités gouvernementales et les forces de sécurité, les membres des groupes armés se sont déplacés avec leurs dépendants (femmes et enfants) conduisant à une situation humanitaire particulièrement préoccupante (au total 5 000 personnes). Ils ont également sollicité l'appui de la MONUSCO pour leur démobilisation. Le Gouvernement provincial planifie leur réintégration dans leurs communautés d'origine ou de choix. Cette configuration pourra mener à une démobilisation plus formelle et structurée, à condition de soutenir les communautés d'accueil. Il faut également noter que la situation au Tanganyika demeure particulièrement instable puisque de nouveaux groupes armés ont également été créés récemment et que de nouvelles vagues de déplacés ont été constatées.
- 16. De manière générale, la pauvreté, le manque d'opportunités économiques durables, l'accès difficile à la terre et le manque d'accès aux moyens de production sont autant de sources de marginalisation. De plus, les conflits trouvent leurs causes structurelles dans la division du pouvoir coutumier, la problématique de la reconnaissance du pouvoir coutumier, les ingérences politiques dans le pouvoir coutumier ainsi que les discriminations/marginalisations de certains

groupes tels que le peuple autochtone Twa. Les enfants et femmes sont souvent aussi les principales victimes de recrutement et de violences sexuelles et basées sur le genre.

- 17. Au total, les différents mouvements de démobilisation spontanée observés dans les différentes provinces correspondent à une opportunité importante pour contribuer à la consolidation de la paix et au développement en RDC. Il s'agit également de répondre aujourd'hui à des besoins immenses qui en absence de réponses risquent - à nouveau - de devenir des facteurs de violence et de conflit. En effet, le manque d'encadrement et de perspectives socioéconomiques peut pousser les ex-combattants à se remobiliser et ainsi devenir une menace pour les communautés. De la même manière, un manque d'attention aux rancœurs, griefs et demandes de justice des communautés d'accueil risque d'aggraver les tensions intra- et intercommunautaires et ainsi devenir un facteur déstabilisant majeur. En outre, l'expérience passée démontre les dangers d'un désarmement et d'une démobilisation rapides et à grande échelle, en particulier si les processus de réintégration ne démarrent pas immédiatement, ce qui aurait pour résultat une frustration et une résurgence de la violence parmi les ex-combattants. Par ailleurs, l'objectif ultime d'un transfert des responsabilités par la MONUSCO étant essentiel, le travail de consolidation des acquis enregistrés au travers des projets de RVC à court terme par le biais d'une coordination accrue entre la Mission et les acteurs de développent est urgent. De plus, l'absence de soutien aux communautés d'accueil d'anciens combattants, et particulièrement de 'retournés' d'Angola (Province du Kasaï et du Kasaï Central), qui sont déjà fragilisées par les années de conflit et l'absence de développement, peut créer des tensions entre les différents groupes et faciliter le développement d'activités criminelles.
- 18. La situation économique, sanitaire et sécuritaire au sein des communautés locales situées dans les principales zones de retour peut rapidement se détériorer (insécurité alimentaire, tensions intercommunautaires et intergénérationnelles, violences, promiscuité, développement de maladies, déplacements de populations). Le manque de participation des jeunes et des femmes dans les instances et processus communautaires peut constituer un véritable frein à la consolidation et la pérennisation de la paix.
- 19. Une solution globale à ces défis ne saura être envisagée sans traiter les causes profondes/structurelles du conflit, sans assurer le respect, la protection et la promotion des droits de l'homme et sans apporter des réponses à la marginalisation économique, politique et sociale de la population du Kasaï, Kasaï Central et du Tanganyika, en particulier les jeunes et les femmes. Des initiatives doivent être prises pour résoudre pacifiquement et durablement les conflits coutumiers, inter-ethniques et fonciers ainsi que pour lutter efficacement contre l'impunité des crimes internationaux et des violations graves des droits de l'homme. Les efforts visant à favoriser le développement économique durable des provinces du Kasaï, Kasaï Central et du Tanganyika devront être étroitement liés aux efforts visant à promouvoir un dialogue inclusif et sensible au genre, à travers une coordination plus étroite et cohérente des efforts de la communauté internationale et des acteurs étatiques (nationaux et provinciaux). Ces efforts doivent aussi s'inscrire dans une approche intégrée visant à promouvoir la pérennité des programmes de RVC et de réconciliation/réintégration socio-économique déjà menées dans programmes de RVC et de réconciliation/réintégration socio-économique déjà menées dans promouvoir de la communauté internationale et des acteurs étatiques (nationaux et provinciaux).

les provinces ciblées. Ceci doit être entrepris avec une participation inclusive des communautés, pour assurer l'efficacité et l'efficience de la réponse qui également répond aux besoins de la population et fournit la réparation aux victimes qui ont subi des violations grave ainsi que les synergies et complémentarité entre les interventions.

20. Toutefois, il faut noter que les contextes des provinces du Kasaï, Kasaï Central et du Tanganyika sont très spécifiques; le phénomène de démobilisation spontanée observé n'obéit pas à la logique du programme DDR classique, qui est basée sur certaines préconditions : accord de paix, sécurité minimale, volonté politique. Ainsi, le processus de réintégration devrait être axé sur la flexibilité et l'adaptabilité au contexte. Le désarmement et la démobilisation (DD) sont des étapes très importantes mais ne devraient pas conditionner le déploiement de projets de RVC (six-mois) et de la réintégration communautaire (18 mois) pour les situations où les ex-miliciens sont déjà retournés dans les communautés. Il s'agit également de tenir compte des mouvements de population à travers les provinces (IDPs, retournés et expulsés d'Angola). Les conflits ont causé de nombreux déplacements de population dont pour certains ne pourront retourner dans leur communauté d'origine. Il faut donc également tenir compte des flux de population, notamment vers les centres urbains et semi-urbains car ils peuvent également être sources de tensions et conflits.

Tableau Nº1: Résumé des dynamiques de conflits dans les 3 provinces

| Provinces | Types de conflits              | Causes profondes  | Causes   |
|-----------|--------------------------------|---|--|
| Kasaï     | Conflit armé non international | Multiples conflits coutumiers non                               | L'assassinat du chef Jean Prince                                       |
|           |                                | résolus : historique de nombreux                                | Mpandi connu sous le nom de  |
|           | Conflit intercommunautaire et  | conflits coutumiers liés à la                                   | trône (Kamuina Nsapu) par les  |
|           | cuilique                       | succession et gestion des terres coutumières :                  | forces de défense et de sécurité.                                      |
|           | Conflit coutumier et politique | A CASANDETTERA AND S  | Cet assassinat est une élément   |
| ,400      |                                | Fortes tensions intra- et                                       | déclencheur du conflit très  |
|           |                                | interethniques enracinées dans des                              | important.   |
|           |                                | conflits coutumiers et de gestion                               |  |
|           |                                | entrair   | Attaques contre les symboles et  |
|           |                                | marginalisation de plusieurs<br>communautés (considérées        | les représentants de l'Etat: provincial;                               |
|           | 0                              | rtochton  | figures de l'autorité étatique.  |
|           |                                | Ingérences politiques dans les                                  | Tienne dienementions   |
|           |                                | gestion des différends entre                                    | Usage disproportionné de la force<br>par les forces de sécurité contre |
|           |                                | politico-administratif  | les miliciens;   |
|           |                                | Marginalisation économique de la province : sous-développement, | Utilisation de pouvoir 'magiques' et de fétiches par les miliciens et  |
|           |                                | pauvreté généralisée et<br>enclavement de la province.          | extrême violence envers leurs<br>'ennemis'                             |
|           |                                | L'économie repose essentiellement sur l'exploitation            |  |
|           |                                | artisanale du diamant.  | Developpement de d'autodéfense par des                                 |
|           |                                |   | communautaires non Luba nour   |

|   |  |  | Kasaï Central   | ,   |
|---|--|--|---|---|
|   |  | 3  | Conflit armé non international Conflit intercommunautaire Conflit coutumier et politique  |   |
|   | Marginalisation économique de la province : sous-développement, pauvreté généralisée et enclavement de la province ; | Ingérences politiques dans les affaires coutumières et mauvaise gestion des différends entre pouvoir coutumier et pouvoir politico-administratif | Multiples conflits coutumiers non résolus : historique de nombreux conflits coutumiers liés à la succession et gestion des terres coutumières : | Frustrations grandissantes liées au découpage administratif des provinces qui a conduit à une redistribution des pouvoirs entre les communautés |
| Utilisation de pouvoir 'magiques' et de fétiches par les miliciens et extrême violence envers leurs 'ennemis' | figures de l'autorité étatique.  Usage disproportionné de la force par les forces de sécurité contre les miliciens;  | declencheur du conflit tres important,  Attaques contre les symboles et les représentants de l'Etat:   | du chef Jean Prince<br>nu sous le nom de<br>iina Nsapu) par les<br>fense et de sécurité,<br>at est une élément                                  | résister au mouvement Kamuina<br>Nsapu – résurgence de tensions<br>inter- et intra-ethniques<br>longtemps contenues                             |
|   |  | provincial;  Chefs coutumiers et leaders communautaires  |   |   |

|   |                           |                              |                                | -                                      |                     |                               | _                |  |                                    |             |                              |                                       |           |
|---|---------------------------|------------------------------|--------------------------------|--|---------------------|-------------------------------|------------------|--|------------------------------------|-------------|------------------------------|---------------------------------------|-----------|
| Milices Twas et Bantous:  | Apa na pale, Milice Luba, | groupe Mai-Mai               | Yakutumba; Fimbo na            | Fimbo;                                 | 17                  | FARDC; PNC; ANR;              |                  | Acteurs politiques et                                | leaders communautaires             |             |                              |                                       |           |
| Pauvreté généralisée et absences  | d'opportunités            | socioéconomiques;            |                                | Graves violations des droits de Fimbo; | l'homme et impunité | généralisée ;                 |                  | Prolifération des armes et fortes Acteurs politiques | insécurités;                       |             | Manque de confiance dans les | institutions étatiques (judiciaire et | sécurité) |
| Conflits fonciers : gestion et accès   Pauvreté généralisée et absences   Milices Twas et Bantous : | aux terres;               |                              | Coexistence entre éleveurs et  | agriculteurs;                          |                     | Marginalisation/Exclusion des | populations Twas |  | Gestion inéquitable des ressources | naturelles; |                              |                                       | ž.        |
| Conflit armé non international  |                           | Intercommunautaire/Ethnique: | Luba/Bayamunlenge/Twa/Bafuliru |  |                     |                               |                  | 2  |                                    |             |                              |                                       |           |
| Tanganyika  |                           |                              |                                |  |                     |                               |                  | **************************************               |                                    |             |                              |                                       |           |

Source: Equipe de rédaction, sur la base de la documentation existante

### ) Alignement programmatique du projet

Alignement sur les cadres stratégiques des Nations Unies

- 21. D'une manière générale, ce projet contribue à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) tels que définis dans l'agenda 2030. De manière spécifique, il s'inscrit dans l'ODD 16 Paix, Justice et Institutions Efficaces notamment à travers son approche axée sur les piliers de la Justice Transitionnelle qui vise à assurer la transition entre le conflit et la paix à travers la restauration de l'Etat de droit et la coexistence pacifique des communautés et des individus. Par son intervention sur la réintégration socioéconomique communautaire, le projet s'inscrit dans la réalisation des cibles ODD 8.6 visant à « réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation » et ODD 8.7 qui vise à « prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, (...), interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats (...) ». En outre, de façon transversale, le projet contribue à la réalisation de l'ODD 5 Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.
- 22. Plus spécifiquement, il s'inscrit au sein du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement de la RDC (PNUAD) 2020-2024. Les résultats escomptés par le projet contribuent directement aux Effets suivants :

<u>Axe stratégique 1</u>: Consolidation de la paix, respect des droits de l'homme, protection des civils, cohésion sociale et démocratie :

- Effet 1 : La prévalence de la violence et des conflits armés est réduite et la sécurité des personnes et des biens est améliorée en particulier les personnes vulnérables, les femmes et les jeunes ;
- Effet 2 : D'ici 2024 la population congolaise, plus spécifiquement les plus vulnérables (femmes, enfants, personnes réfugiées et déplacées) jouissent mieux de leurs droits, de l'accès équitable à la justice.

<u>Axe stratégique 2</u>: Croissance économique inclusive, développement agricole, capture de dividende démographique, protection sociale et gestion durable des ressources naturelles.

 Effet 1 : D'ici 2024 les populations congolaises jouissent d'une croissance économique inclusive durable portée par la transformation agricole, une diversification économique ouverte aux innovations et à la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et femmes;

Axe stratégique 3 : Accès aux services sociaux de base et à l'assistance humanitaire.

- Effet 2: Les populations et les communautés affectées par les situations d'urgence bénéficient d'une assistance efficace et rapide grâce à une meilleure performance des services étatiques à anticiper, répondre et coordonner efficacement les interventions humanitaires contribuant ainsi à renforcer la résilience
- 23. En effet, en coordination avec la MONUSCO et s'inspirant du travail déjà en cours sur le Désarmement, Démobilisation-Réduction des Violences Communautaires (DD-RVC), conduit par l'Unité DDR de la MONUSCO, l'équipe pays des Nations Unies (UNCT) a souhaité développer une réponse axée principalement sur les communautés pour en faire un

acteur principal de réconciliation et renforçant leur résilience par rapport aux conflits. Ce projet pilote adopte donc une approche innovante qui repose essentiellement sur la communauté (et notamment les femmes et les jeunes). La prise en compte de la dimension genre assurera un accès équitable aux femmes, filles, hommes et garçons aux dividendes de paix et aux opportunités de relèvement économique; on saisira ainsi les opportunités pour surmonter les obstacles sous-jacents de l'inégalité entre les sexes. En effet, les activités plurielles d'autonomisation et de réintégration communautaires constituent un facteur important pour la pacification progressive et durable des provinces concernées. De cette façon et dans le but de contribuer à la lutte contre l'impunité comme précondition pour la prévention des nouvelles violations, le projet adopte cette approche communautaire, basée sur le concept de la justice transitionnelle. Par conséquent, ce processus de réintégration et ciblage sera informé par les opinions récoltées dans le cadre du projet « Paix, Justice, Réconciliation et Reconstruction au Kasaï Central » (PAJURR) et d'autres initiatives prévues dans les régions concernées.

- 24. En outre, des interventions pilotes de DD-RVC sont en cours de mise en œuvre par la MONUSCO. Il est donc important de renforcer et compléter ces initiatives afin d'accompagner ce processus de démobilisation et de saisir cette opportunité en faveur de la consolidation de la paix. De plus, afin d'éviter la duplication des efforts, ce projet s'appuiera sur une cartographie des zones d'intervention y compris une analyse situationnelle menée conjointement avec les sections DDR/RR-CVR et SSU de la MONUSCO. Le projet intervient donc en complémentarité d'autres projets et activités de stabilisation ; il peut également s'inspirer de la stratégie ISSSS (*International Security and Stabilization Support Strategy*) développée à l'Est du pays et soutenue par le Gouvernement de la RDC<sup>7</sup>.
- 25. Le projet s'inscrit également dans la mise en œuvre des recommandations formulées par l'Equipe d'Experts Internationaux sur la situation au Kasaï dans leur rapport au Conseil des Droits de l'Homme (A/HRC/41/31). En effet, ils affirment que « les acquis de la transition politique sur la situation sécuritaire au Kasaï ont besoin d'être consolidés par une lutte sans concession contre l'impunité, la réconciliation et la reconstruction de l'économie dans la région du Kasaï. A défaut, la fenêtre d'opportunités encore ouverte au Kasaï risque de se refermer rapidement sans résultat ». Cette recommandation spécifique est en réalité valable pour l'ensemble de la RDC et des provinces connaissant ce phénomène de démobilisation spontanée. Dans ce contexte, le Conseil des droits de l'homme, avec le soutien du Gouvernement de la RDC, a adopté une résolution en juillet 2019 qui demande au Gouvernement de poursuivre la mise en œuvre des recommandations formulées par l'Equipe d'experts internationaux (A/HRC/39/31 et A/HRC/41/31), en particulier celles relatives à la lutte contre l'impunité ainsi que de promouvoir la réconciliation (résolution 41/26).

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> L'ISSSS est conçue pour soutenir la mise en œuvre du Programme de stabilisation et de reconstruction (STAREC) du Gouvernement de la RDC et vise à fournir des dividendes tangibles de paix et à renforcer l'engagement politique en appui au processus de stabilisation. Cette méthodologie, reconnue par le Gouvernement de la RDC et la MONUSCO, et qui a pour objectif de résoudre les dynamiques propres au conflit à l'Est du Congo, qui sont une imbrication de dilemmes de sécurité, de mobilisation autour du territoire et de l'identité, de l'exploitation des ressources naturelles ainsi que de dynamiques régionales, est fondée sur une approche intégrée cherchant à mobiliser les communautés et l'État autour d'un cadre commun qui est à la fois descendant – permettant à l'État de fournir des services, et ascendant – offrant les capacités aux communautés de réclamer des comptes à l'État. Elle a été développée dans des territoires cibles de cinq provinces de l'Est du Congo, à savoir le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, l'Ituri, le Haut-Uele et le Bas-Uele et ses bons résultats encouragent à l'adapter à d'autres terrains.

Alignement sur les cadres stratégiques nationaux

- Depuis l'alternance politique pacifique intervenue dans le pays, il est noté une volonté 26. manifeste de l'État Congolais de multiplier les initiatives visant à la consolidation de la paix, la sécurisation et la restauration de l'autorité de l'État dans les zones concernées. Les autorités nationales sont favorables à la mise en œuvre d'approches communautaires afin de résoudre pacifiquement les conflits intra- et intercommunautaires, comme dans le cadre du Programme national de Stabilisation et reconstruction des zones sorties des conflits armés (STAREC). Cette approche communautaire implique que les communautés participent activement et de manière significative à tous les aspects de la vie politique, économique et sociale (identification des problèmes, établissement des priorités et suggestion, conception, mise en œuvre et évaluation des solutions), avec pour effet de renforcer le rôle de chef communautaire en tant que force motrice du changement. Le projet se nourrit des interventions menées dans le cadre de la stratégie de stabilisation (ISSSS); le Plan de Stabilisation intervient aussi bien au niveau institutionnel que communautaire qu'individuel en cherchant à reconstruire des liens forts de confiance entre l'Etat et les communautés. L'approche multisectorielle vise à renforcer la cohésion sociale dans les provinces de l'Est de la RDC à travers une amélioration de l'accès aux services sociaux de base et la relance de l'économie.
- Le projet s'inscrit aussi dans la vision de la Présidence de la République, Chef de l'Etat, 27. du Comité interministériel de DDR et du plan global de réintégration en cours de discussion8. Le projet s'aligne également sur la Politique Nationale de Réforme de la Justice (PNRJ) qui vise à appuyer la demande de justice à travers le développement de l'accès au droit et à la justice, et à renforcer l'offre de justice. Cette stratégie de réforme de la justice repose sur une vision qui, d'une part, définit l'accès au droit et à la justice à la fois comme un droit fondamental de la personne et un moyen de réduire les injustices et les inégalités et qui, d'autre part, s'engage à fournir une réponse de qualité aux citoyens demandeurs de justice dont beaucoup sont, dans les provinces du Kasaï, Kasaï Central et du Tanganyika, à la fois victimes de la pauvreté et en situation de forte vulnérabilité, en particulier les femmes et les enfants. En effet, les populations vulnérables ne sont très souvent pas en mesure d'agir car elles ne connaissent pas toujours toutes les dimensions (coûts, procédures, législation, mécanismes formels et alternatives) et sont ainsi incapables de faire valoir leurs droits, de manière encore plus accentuée lorsque les enjeux politiques ou économiques sont importants et particulièrement dans le cas des crimes internationaux.
- 28. Le nouveau Président de la République a également inscrit dans les priorités nationales, la promotion des droits des femmes, afin de renforcer leur participation active dans la société. Cela passe notamment par le renforcement du rôle des femmes dans la prévention, le règlement des conflits et la consolidation de la paix. Ainsi, le projet s'aligne sur les priorités présidentielles ainsi que sur le plan d'action national de deuxième génération de mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies qui démontre la volonté du

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Dans le cadre de la formulation de ce plan global de réintégration, le Chef de l'Etat a nommé au niveau de son Cabinet, un Conseiller Spécial chargé des questions de DDR et réintégration communautaire.

Gouvernement à traduire dans les faits les engagements de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité. En effet, les femmes sont très souvent exclues des processus de réconciliation et de consolidation de la paix, elles ont moins de chance d'obtenir justice et réparation pour les préjudices subis ainsi que de contribuer aux réformes publiques et aux institutions politiques. Or, les femmes sont des forces de changements importantes ; dans l'objectif de l'avènement d'une société pacifique et équitable, la voix des femmes doit être entendue et prise en compte. Les femmes peuvent jouer un rôle important dans la réintégration des démobilisés. Elles démontrent des compétences avérées en matière de médiation sociale et, en renforçant leurs rôles dans les cellules familiales et communautaires sur les questions de cohésion sociale, gestion de conflit et gestion durable des ressources naturelles, pour avoir un impact positif sur la réintégration au niveau communautaire. Dans ce cadre, l'autonomisation des femmes et des filles représente un des facteurs déterminants contribuant au rétablissement de la stabilité, à la réinsertion et à une paix durable.

- 29. En résumé, ce projet visera à appuyer les efforts du Gouvernement congolais dans la réponse rapide à apporter au phénomène de démobilisation spontanée afin de capitaliser sur cette tendance à la démobilisation ainsi que de contribuer à minimiser les risques sécuritaires immédiats causés par le retour des ex-miliciens et leurs dépendants en se focalisant en particulier sur les communautés d'accueil. L'État devrait être soutenu dans la mise en place d'un processus de justice transitionnelle effectif afin de traduire en justice les responsables de crimes commis, de s'engager véritablement dans le processus de réconciliation et de contribuer à la consolidation de la paix. Il s'agit ainsi, d'une part, de soutenir l'État dans le renforcement de son efficacité, crédibilité, transparence et redevabilité auprès des populations et, d'autre part, d'apporter un soutien aux communautés d'accueil.
- 30. Les actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de ce projet s'aligneront et viendront en appui aux différentes actions déjà en cours ou en préparation à l'initiative du Gouvernement de manière à apporter une contribution substantielle à la consolidation de la paix. A cela s'ajoute également l'appel incessant à la paix et au développement des communautés locales à travers les élus, les chefs traditionnels, les leaders, les femmes et les jeunes. Ainsi, il y a de réelles opportunités pour une collaboration en vue d'obtenir des changements positifs en matière de consolidation de la paix par le biais de l'encadrement des ex-miliciens qui sont déjà retournés au sein de leurs familles et communautés d'origine.

## c) Un résumé des interventions existantes dans le section de l'intervention proposée e remplissant le tableau ci-dessous ;

31. Le projet s'inscrit en complémentarité d'autres interventions et programmes mis en œuvre dans les provinces du Kasaï, Kasaï Central et Tanganyika en matière d'appui à la consolidation de la paix<sup>9</sup>:

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Cette liste n'est pas exhaustive.

- Programme CAP III au Kasaï Central, Kasaï et Tanganyika¹¹¹ dont l'objectif est de renforcer l'efficacité de la lutte contre l'impunité en matière de crimes internationaux et violations graves des droits de l'homme à travers un appui aux juridictions civiles et militaires. En collaboration avec la Cellule d'Appui aux Poursuites (CAP), la MONUSCO, le PNUD et le BCNUDH, les autorités judiciaires ont établi une liste de dossiers prioritaires.
- Programme PAJURR (financé par le PBF) au Kasaï Central visant au renforcement de la cohésion sociale à travers une approche multidimensionnelle reposant sur le renforcement de la chaine pénale, les efforts de réconciliation et de pacification et le relèvement économique des communautés affectées par le conflit.
- Programme JAD de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre au Kasaï Central visant à réduire l'incidence des VBG en RDC à travers la transformation des normes socioculturelles, à renforcer la résilience des survivant(e)s grâce à une prise en charge holistique et à renforcer la coordination de la lutte au niveau provincial.
- en cours d'exécution pour un budget de US\$ 868 933 impliquant 5 024 bénéficiaires directs dans des projets de réhabilitation d'infrastructures, formation professionnelle, agriculture, sensibilisation à la cohabitation pacifique, dialogue et réconciliation. Les projets visent ainsi à faciliter la réinsertion socio-économique d'anciens miliciens (40%), de femmes vulnérables (30%) et de jeunes à risque d'être recrutés dans la milice (30%). MONUSCO DDR/RR-CVR a ainsi privilégié les zones qui constituaient de grandes poches de conflits acharnés et qui par conséquent hébergeaient beaucoup de miliciens, tenant toutefois en compte les préoccupations en matière de sécurité et les contraintes en termes d'exécution des projets qui y sont liées. La sélection et la mise en œuvre des projets a été réalisé au travers d'un processus consultatif auprès des groupes cibles et des zones communautaires, et par la mise en place d'un comité de coordination) regroupant des représentants de la société civile, des représentantes de groupes de femmes et leaders de la jeunesse, chefs de milice et l'administrateur local

La carte judiciaire n'a pas encore été adaptée à la nouvelle carte administrative, ainsi les juridictions militaires basées à Kananga et à Lubumbashi (Cour Militaire) sont compétentes sur le territoire du Kasaï Central, du Kasaï et du Tanganyika.

Tableau Nº2: Liste des projets en cours de mise en œuvre dans la zone du projet

|    | Nom du projet<br>(durée)        | Donateur et budget               | Axes thématiques du projet   | Différence / complémentarité avec la proposition actuelle                           |
|----|---------------------------------|----------------------------------|--|---|
| P  | Projet Réduction de<br>Violence | MONUSCO, 868<br>933 USD pour une | L'appui au dialogue communautaire par des activités de sensibilisation sur la paix et la | Complémentarité de l'approche et des activités dans une annroche de nlus long terme |
| O  | Communautaire de la             | dizaine de projet                |  | complémentarité pour la sélection des   |
| N. | MONUSCO                         | dans les Kasaï                   | infrastructures sociales; formations   |   |
|    |                                 |                                  | professionnelles, la promotion des activités   | 50 of 18  |
|    |                                 |                                  | génératrices de revenu et activités agricoles  |   |
| d  | Paix, Justice,                  | PBF, 3,5 millions                | Le programme est composé de trois axes   | Synergie sur la mise en œuvre des mécanismes  |
| R  | Réconciliation et               | USD                              | d'intervention complémentaires :   | de justice transitionnelle pour la province du                                      |
| R  | Reconstruction au               |                                  | i. Lutte contre l'impunité & Restauration de l'Etat                                      | Kasaï Central   |
| K  | Kasai Central (24               |                                  | de droit   |   |
| m  | mois)                           |                                  | ii. Vérité, reconnaissance et dialogue   |   |
| P  | PNUD-CNUDH-                     |                                  | iii. Relance de l'économie locale et réintégration                                       |   |
| Ś  | Search For Common               |                                  | socioéconomique des individus et   |   |
| Ö  | Ground (SFCG)                   |                                  | e conflit  |   |
| T  | Lutte contre les                | 18 millions de CAN               | trois axes   | Les deux projets s'inscriront en  |
| ~  | Violences Basées sur            | sur 5 ans et 5                   |  | ité pour contribuer à réaliser d  |
| le | le Genre : Justice,             | provinces                        | hommes, des  | changements profonds au sein des institutions et                                    |
| A  | Autonomie et Dignité            |                                  | des  | des communautés en termes d'accès à la instice                                      |
| de | des Femmes et des               |                                  | 4.4  | et de renforcement de la cohésion sociale   |
| Je | Jeunes Filles en RDC'           |                                  | normes sociales et culturelles respectueuses de  |   |
| 4  | (4 ans)                         |                                  | l'égalité des sexes et à contribuer à la lutte   |   |
| Ы  | PNUD-UNFPA-                     |                                  | contre les VBG;  |   |
| B  | BCNUDH                          |                                  | ii. Renforcer le pouvoir et la résilience des  |   |
|    |                                 |                                  | survivant(e)s de VBG et des parents des  |   |
|    |                                 |                                  | survivant(e)s mineur(e)s à travers la  |   |
|    |                                 |                                  | consolidation et le développement de   |   |
| 1  |                                 |                                  | mécanismes de prise en charge holistique   |   |
| M  |                                 |                                  | comme les CISM et d'autres structures d'offre  |   |

| þ |   | ۰ | ٠ |
|---|---|---|---|
| á | ٠ |   | ì |

|  | contre l'impunité en matière de crimes Lutte contre l'impunité avec le suivi de la nationaux à travers le renforcement des stratégie de poursuite et le renforcement des cités des acteurs judiciaires civils et militaires ; acteurs judiciaires ;                                     |
|--|---|
| de services ainsi qu'à travers la mobilisation des réseaux communautaires d'alerte, de prévention et de réponses aux VBG; iii. Renforcer l'efficacité de la coordination nationale afin de permettre aux acteurs impliqués dans la lutte contre les VBG de mettre en place des stratégies de prévention et de réponse aux VBG. | Lutte contre l'impunité en matière de crimes Lutte contre l'impunité avec le suivi de la internationaux à travers le renforcement des stratégie de poursuite et le renforcement des capacités des acteurs judiciaires civils et militaires ; acteurs judiciaires civils et militaires ; |
|  | 625 800 USD   |
|  | Projet d'Appui à la Justice Militaire en RDC à travers le renforcement des Cellules d'Appui aux Poursuites – CAP 3 PNUD & MONUSCOS ISS  |

Source : Equipe de rédaction, sur la base de la documentation existante

Par ailleurs. il faut noter que plusieurs agences des Nations Unies et ONGs (nationales et internationales) interviennent dans les 3 provinces dans le cadre de la réponse humanitaire.

### II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre

- 32. L'objectif général du projet est de renforcer la cohésion sociale entre les communautés affectées par les conflits et de répondre aux causes structurelles des conflits dans les provinces du Kasaï, Kasaï Central et Tanganyika afin d'assurer la consolidation d'une paix durable et le développement économique durable. En effet, le programme se focalise sur les causes et les conséquences du conflit afin d'identifier des interventions permettant de favoriser la stabilité et pacification permettant un développement durable des provinces. Il s'agit de développer une réponse multidimensionnelle au phénomène de démobilisation spontanées de miliciens et à ses conséquences. Pour ce faire, la stratégie du projet repose sur deux axes d'intervention complémentaires que sont : i) L'appui au processus de réconciliation à travers les mécanismes de justice transitionnelle et ; ii) L'appui au développement économique local durable.
- 33. De manière transversale, les deux axes seront liés par la réhabilitation des infrastructures communautaires détruites au cours du conflit dans une logique de réparations collectives et symboliques, qui se rajoutent au droit à la réparation individuelle pour des victimes des violations graves, y inclut les violences sexuelles. Ainsi, cette logique communautaire tient compte du changement des identités sociales et de l'impact psychologique du conflit sur les ex-miliciens et toutes les communautés, tout en respectant le droit à la vérité, la justice, la réparation et les garanties de non-répétition pour les victimes. A travers cette approche, les ex-miliciens peuvent participer à la consolidation de la paix et au développement économique au fur et à mesure des besoins exprimés par les communautés, y inclut les victimes. Ces efforts et ces engagements pacifiques doivent être appuyés, renforcés et rendus mutuellement bénéfiques.
- 34. C'est la raison pour laquelle le projet vise à soutenir les efforts du Gouvernement à adresser les causes structurelles des conflits intercommunautaires au Kasaï, Kasaï Central, et Tanganyika, à renforcer la résilience des communautés d'accueil (ex-miliciens, déplacés et expulsés d'Angola) et à contribuer au développement durable de l'économie locale. Une attention particulière sera portée à la participation des femmes et des jeunes dans l'ensemble des activités et des mécanismes liés au processus de réconciliations.

#### b) Théorie du changement pour le projet

- 35. Le projet va créer un effet global de transformation, au sein des communautés basées dans les zones de conflits du Kasaï Central, du Kasaï et du Tanganyika, à travers une cohabitation pacifique des ex combattants, des retournés d'Angola et les autres membres des communautés locales.
- 36. En renforçant l'autorité de l'Etat et en luttant contre l'impunité ainsi que les violences basées sur le genre à travers la mise en place d'une justice transitionnelle et réparatrice ainsi que la promotion d'une culture de la paix et le développement de compétences nécessaires au

règlement des conflits, les tensions communautaires seront apaisées et le sentiment de sécurité des populations rétablit.

- 37. Si l'ensemble des membres des communautés, y compris les plus vulnérables/marginalisés sont directement impliquées dans la vie politique de la communauté et davantage consultés en matière de résolution pacifique des conflits et si les membres de la communauté voient leur qualité de vie s'améliorer, alors les vulnérabilités individuelles et les actes de violence diminueront et la cohésion sociale sera renforcée.
- 38. Si les demandes des populations en matière de justice (au sens pluriel) sont honorées à travers la mise en place des différents mécanismes de justice transitionnelle, alors la compréhension commune des causes du conflit et une histoire partagée des conflits peuvent être définies contribuant au renforcement de la cohésion sociale et du processus de pacification.
- 39. Si l'économie locale est redynamisée à travers la réhabilitation des infrastructures communautaires et le développement d'activités, alors les relations sociales intra- et intercommunautaires sont améliorées et le processus de développement et de pacification évoluent durablement.
- 40. Si les infrastructures de base sont réhabilitées, alors l'accès aux services sociaux de base pour les communautés est facilité et contribue à renforcer la confiance des individus dans les institutions étatiques.
- 41. Si les membres des communautés, en particulier les jeunes à risque et les femmes, bénéficient d'activités génératrices de revenus et d'un encadrement, alors les sources de frustration et les incitants à s'engager dans un conflit violence diminuent.
- 42. Si les populations victimes de crimes internationaux et graves violations des droits humains obtiennent justice pour les préjudices subies, alors la confiance de la population dans les institutions judiciaires augmente et les actes de justice populaire sont réduits.
- 43. Si les mécanismes traditionnels/coutumiers/communautaires de résolution des conflits sont renforcés et inclusifs, alors le processus de réconciliation intra- et intercommunautaire peut commencer et contribuer à la consolidation de la paix.
- 44. Si les espaces de dialogue intra- et intercommunautaires et avec les autorités étatiques sont renforcés, alors les structures communautaires vont transformer leurs pratiques et s'engager dans la résolution des conflits et la médiation et réduire les sentiments de rancoeur et de vengeance.
- 45. Si les bénéficiaires directs des activités de relèvement communautaire sont choisis et sélectionnés par des structures représentatives, comme les Comités Locaux de Paix et de Développement (CLPD), alors les risques de tensions intra-communautaires et d'accusation de « favoritisme » diminuent.

### Pacification durable permettant la stabilisation et le développement

#### **OBJECTIFS STRATEGIQUES**

- Les mécanismes de justice transitionnelle sont opérationnels pour les communautés et la consolidation de la paix.
- II. Réduction durable de la violence : Réintégration socio-économique communautaire et redynamisation de l'économie locale

Réduction des actes de justice populaire et des tensions autour du pouvoir coutumier, La cohésion sociale est renforcée ; les communautés sont reconciliées et accueillent les exmiliciens et groupes associés Les démobilisés spontanés et personnes vulnérables de la communauté génèrent des revenus stables et contribuent à la réhabilitation communautaire et à la relance de l'économie

Les communautés et victimes sont réparées à travers un accès facilité aux services sociaux de base

Les communautés sont reconciliées et la justice et coexistence pacifique sont rétablies (grâce aux mécanismes de justice transitionnelle et résolution des conflits)



Les infrastructures et services essentiels sont réhabilités fonctionnels (latrines, points d'eau, école, poste de santé)

Approche 3x6 - Synergies avec

Les CLPD sont établis/renforcés et harmonisés pour la prise de décisions quant à la réhabilitation et la sélection des bénéficiaires des activités HIMO & Les CVJR sont établies pour adresser les questions de vérité, justice et réparation des communautés affectées par le conflit.

Lutte contre l'impunité, Vérité, et dialogue – Synergie avec les résultats du PAJURR et JAD

les résultats du projet SCORE et projet CVR

Analyse des perceptions et besoins de justice au niveau communautaires ; vérité, reconnaissance et dialogue intra et intercommunautaires ; traumas psychologiques, comportements violents ; changement d'identités liés au conflit ; droit des peuples autochtones

Approche gender sensitive avec une attention particulière portée aux femmes, filles et enfants...

Identification des besoins de réhabilitation des infrastructures communautaires ; études de marché, agriculture et autres filières, chaînes de valeur, partenariat avec secteur privé

#### c) Cadre des résultats du projet

<u>Effet 1</u>: Les mécanismes de justice transitionnelle sont rendus opérationnels et/ou renforcés dans les localités ciblées (droit à la vérité, droit à la justice, droit à la réparation et garanties de non-répétition) pour contribuer à la consolidation de la paix dans les provinces ciblées

- 46. Le projet vise à assurer la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle en conformité avec les standards internationaux des droits de l'homme et ainsi assurer la complémentarité entre les quatre piliers : droit à la justice, droit à la vérité, droit à la réparation et garanties de non-répétition. Il s'agit ainsi de favoriser la réconciliation et la consolidation de la paix à travers des appuis ciblés au niveau institutionnel et communautaire en matière de justice, de dialogue intra- et intercommunautaires et d'initiatives en faveur de la culture de la paix. En effet, le renforcement de l'accès à la justice au sens pluriel (judiciaire et non judiciaire ; formelle et non formelle) est un élément essentiel dans la réconciliation nationale. Des consultations populaires inclusives seront ainsi menées auprès des populations des localités ciblées afin d'identifier leurs besoins spécifiques en matière de justice et de réconciliation. Les dispositions nécessaires à accroitre le nombre des femmes et jeunes filles dans les instances de prise de décisions au niveau institutionnel et communautaire seront prioritaires afin d'assurer une participation équitable aux mécanismes de règlement des conflits et consolidation de la paix.
- 47. L'inaction et la paralysie des institutions judiciaires favorisent l'enracinement d'une culture de l'impunité qui est une source directe de déstabilisation et de conflit. Le projet œuvre de manière concomitante au niveau de l'offre de la justice à travers une amélioration des capacités techniques et opérationnelles = des institutions judiciaires civiles et militaires et au niveau de la demande de la justice à travers la sensibilisation des populations sur leurs droits et les mécanismes à leur disposition pour les faire valoir<sup>11</sup>. Les missions d'enquête et les audiences foraines des juridictions civiles et militaires seront appuyées afin de rapprocher la justice des justiciables, de lutter contre l'impunité et de prévenir la vengeance par des formes de "justice populaire". Il s'agit de contribuer à restaurer un lien de confiance entre les communautés et les institutions judiciaires grâce à la poursuite des crimes emblématiques ainsi que de mécanismes de justice transitionnelle, et de rétablir la justice dans sa fonction de pacificatrice sociale ce qui permettra d'engager les communautés dans ce processus de consolidation de la paix.
- 48. En outre, le projet appui la mise en place et le fonctionnement des mécanismes alternatifs de règlement des conflits (mécanismes non judiciaires) comme mécanismes communautaires de résolutions pacifiques des conflits et comme acteurs majeurs du processus de réconciliation; une attention particulière sera portée à la participation des femmes et au respect des droits fondamentaux. L'accompagnement dans la mise en œuvre de certains mécanismes de justice transitionnelle, le renforcement des structures locales de transformation

Il s'inscrit en complémentarité du projet PAJURR mis en œuvre au Kasaï Central mais qui en raison de la carte judiciaire couvre également le Kasaï en matière de renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénale. Des activités complémentaires peuvent être prévues dans le cadre de ce projet, également pour le Tanganyika.

et de résolution des conflits et l'appui aux mécanismes alternatifs de règlement des conflits contribuent également à la promotion du dialogue entre les communautés affectées par le conflit dans un objectif de coexistence pacifique dans un premier temps et de réconciliation sur le long terme. La promotion du leadership des femmes et leur renforcement de capacités en médiation favorisera leur intégration et participation effective au sein de ces mécanismes, pour une prise en compte efficace du genre et des besoins spécifiques des femmes et des filles survivantes du conflit.

- 49. En effet, la multitude des conflits locaux, liés au pouvoir coutumier, au litiges fonciers, est à l'origine des conflits violents des provinces ciblées. Ces conflits locaux peuvent trouver leurs solutions durables au sein de ces mécanismes alternatifs de règlement des conflits au niveau intra- et intercommunautaires basés sur le droit à la vérité. Il s'agit d'un droit fondamental pour les victimes et les familles des victimes de violations ; il est consacré dans plusieurs instruments de protection des Droits de l'Homme. Il est très souvent la première revendication des individus et des communautés qui veulent savoir ce qui est arrivé à leurs proches ainsi que les circonstances des violations commises. La divulgation d'informations spécifiques et vérifiées relatives aux crimes commis est un élément essentiel de la transition pacifique et correspond à un moment clé pour la reconstruction morale des individus et des communautés ; il apparaît comme une précondition à la réconciliation intra- et intercommunautaire. Il est nécessaire de pouvoir répondre à des questions existentielles des communautés affectées afin de désamorcer également certaines sources de conflit, Ainsi, le projet vise à soutenir le processus d'établissement de Commissions Provinciales Vérité & Réconciliation afin d'établir les circonstances dans lesquelles les crimes internationaux et autres violations sérieuses des Droits de l'Homme ont été commis et d'identifier la localisation des victimes. Ces Commissions créées au Kasaï et Tanganyika travailleront, en coordination avec celle déjà en formation au Kasaï Central. Les consultations avec les acteurs provinciaux et locaux permettront de faire l'état des lieux des mécanismes existants dans ces provinces au niveau administratif et coutumier et des besoins exprimés par les autorités provinciales/locales et surtout des communautés, mais également d'identifier les membres potentiels des Commissions et leur assise et de déterminer ses objectifs / résultats.
- 50. Il est ainsi crucial de développer et renforcer structures locales de dialogue et de favoriser l'inclusivité et la participation de l'ensemble des membres de la communauté (en particulier les femmes et les jeunes) au sein de ces espaces d'échanges afin d'identifier ensemble les obstacles économiques, sociaux et sécuritaires à la consolidation de la paix, et les solutions issues d'un dialogue inclusif. Les structures locales de dialogue seront à la fois plus autonomes et mieux outillées pour résoudre des conflits à petite échelle au sein de leurs communautés et pour mener des efforts de plaidoyer auprès des autorités locales et communautés en conflits. Il s'agit de contribuer au rétablissement de la confiance entre les différents segments de la société et de promouvoir la coopération, l'harmonie et la cohésion sociale indispensables à la pacification et au développement économique des provinces ciblées. En complément, des initiatives de « vivre ensemble » et de promotion à la culture de la paix ainsi que tout processus rituel de réintégration et de pacification seront encouragées et

soutenues. Concrètement, cela peut se traduire par des campagnes de sensibilisation, des activités socio-culturelles, des émissions de radios communautaires, etc.

- 51. Le projet encouragera également les autorités provinciales et nationales à soutenir et reconnaître l'action de ces mécanismes communautaires afin d'assurer une bonne appropriation du projet par toutes les parties prenantes (acteurs locaux, nationaux et les communautés).
- 52. Les activités génériques suivantes regroupés autour de quatre produits sont prévues pour cet effet :
- Produit 1: Les connaissances de la population sur les mécanismes de justice transitionnelle sont renforcées et les besoins en matière de justice des populations sont identifiés.
  - a. Etat des lieux et collecte des données (quantitative et qualitative) désagrégées par sexe et par âge sur les mécanismes de justice transitionnelle au niveau local et provincial;
  - Réalisation des consultations populaires et la validation des états de lieux afin d'identifier les besoins en matière de justice transitionnelle;
  - c. Sensibilisation des autorités locales, la société civile et les communautés sur le processus de justice transitionnelle, les droits humains, les espaces de dialogue;
- ii. Produit 2 : L'efficacité de la lutte contre l'impunité est améliorée grâce au renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs judiciaires.
  - a. Développement des outils/mécanismes pour la lutte contre l'impunité : élaboration, suivi et évaluation des stratégies provinciales de priorisation ;
  - Renforcement des capacités des acteurs judiciaires militaires et civiles en matière de poursuite des crimes internationaux et violations graves des droits de l'homme;
  - Appui au fonctionnement des acteurs de la chaine pénale à travers un appui technique et logistique aux missions d'enquête, audiences foraines et chambres du conseil;
  - d. Mise en place des mécanismes de suivi et validation et mobilisation des parties prenantes.
- iii. Produit 3 : Le processus de réconciliation est amorcé à travers la mise en place de Commissions Vérité et Réconciliation (CVR) au niveau provincial
  - a. Conduite et actualisation des analyses des conflits sensibles au genre dans les provinces ciblées;
  - b. Sensibilisation des parties prenantes sur les CVR;
  - Fournir un appui technique et logistique au processus d'établissement de Commission Provinciale Vérité et Réconciliation.

- iv. Produit 4: Les capacités des mécanismes alternatifs de règlement de conflits sont renforcées pour améliorer la résolution durable des conflits locaux en conformité avec les principes fondamentaux des droits de l'homme
  - a. Identification et analyse des mécanismes alternatifs locaux de règlement des conflits pour la résolution des conflits (coutumier; foncier...);
  - Renforcement des capacités des animateurs des mécanismes alternatifs de règlement des conflits et structures communautaires, y compris la Commission de Règlement des Conflits Coutumiers;
  - Sensibilisation à la participation des victimes et auteurs dans ces mécanismes, et appuyer la résolution des conflits intra et intercommunautaires;
  - d. Appui aux radios communautaires pour la sensibilisation liée à la culture de la paix et réconciliation ;
  - e. Appui au développement d'espaces de dialogues inclusifs et renforcement des mécanismes de dialogues entre autorités/institutions et les organisations de la société civile en particulier des femmes et des jeunes ;
  - f. Mise en place d'une assistance holistique (juridique, médicale et psychosociale) pour les victimes, communautés, dépendants et démobilisés (sessions d'écoutes individuelles et collectives, activités de prévention...);
  - g. Appui aux activités de sensibilisation à la culture de la paix et coexistence pacifique (activités culturelles, sportives...).

# Effet 2: Les communautés bénéficient de la redynamisation de l'économie locale et d'un accès amélioré aux services sociaux de base à travers le développement d'activités génératrices de revenus et la réhabilitation d'infrastructures communautaires prioritaires.

- 53. Ce projet contribue à redynamiser l'économie locale et améliorer l'accès aux services sociaux de base des communautés affectées par le conflit à travers la mise en œuvre d'activités intenses en utilisation de main d'œuvre, le développement d'activités génératrices de revenus et la réhabilitation des infrastructures communautaires. Le choix des zones spécifiques d'intervention sera fait par une concertation participative au niveau de la province et des territoires. Ensuite l'identification des infrastructures communautaires à réhabiliter fait suite à une concertation participative et inclusive au niveau local (dans les communautés sélectionnées).
- 54. Ce projet adopte l'approche 3x6, une méthodologie spécifique pour améliorer la cohésion sociale et stimuler la relance socio-économique des communautés identifiées par le projet. Après avoir réalisé des travaux de chantiers, comme la réhabilitation d'infrastructures communautaires, les participants sont soutenus dans une deuxième phase pour créer leurs propres activités génératrices de revenus dans les secteurs à forts potentiels. Ils bénéficient de l'épargne générée par les travaux réalisés augmentés d'un fonds du projet pour intégrer des associations de producteurs et investir dans de petites entreprises économiques locales. Une attention particulière est mise dans la mitigation des conflits liés aux ressources naturelles (RN). Dans la troisième phase, ces activités économiques sont renforcées par la consolidation des structures de gestion au sein de l'association, le renforcement des chaînes de valeurs, la

formation sur l'accès aux marchés, les prix et le marketing, et enfin l'accès aux microcrédits. Une attention particulière est portée à l'identification des filières porteuses (en tenant compte des précédentes interventions), à la conservation et transformation des produits ainsi qu'à leur transport pour faciliter leur commercialisation et la création de revenus.

- 55. Ces interventions ont un impact à deux niveaux : individuel et communautaire. En effet, 3,000 individus (1.800 pour les provinces du Kasaï et Kasaï Central et 1.200 pour le Tanganyika) sont ciblés comme bénéficiaires directs selon des critères objectifs et transparents de vulnérabilité pour participer directement à ces travaux. Les ex-miliciens, les personnes déplacées, les victimes et les familles d'accueil peuvent bénéficier directement de la mise en œuvre des activités ; une attention particulière sera portée aux femmes et aux jeunes. Les jeunes filles et garçons sont particulièrement ciblés par le projet car ils sont majoritaires parmi les miliciens ; le manque de perspectives économiques durables et d'encadrement éducatif a conduit à leur manipulation et leur enrôlement dans des milices. Afin d'établir une paix durable, il est essentiel que les jeunes soient au cœur des interventions. Cependant, l'ensemble de la communauté bénéficie des résultats du travail réalisé à travers un accès facilité à des infrastructures communautaires opérationnelles, auparavant détruites par le conflit.
- A travers cette approche, il s'agit de pouvoir répondre à la nécessité d'encadrer les ex-56. miliciens qui se sont rendus et d'offrir des opportunités de développement socioéconomique durables aux communautés afin de réduire les frustrations et de réduire le risque de joindre des groupes armés. L'objectif est d'offrir une alternative à la violence pour les jeunes à travers des activités économiquement et socialement productives. En outre, la relance de l'économie locale et des échanges commerciaux permet de créer des liens d'interdépendance au sein et entre les communautés et ainsi de restaurer des relations sociales pacifiques. Cette approche communautaire se doit d'être inclusive afin également d'avancer dans les discussions quant au développement des communautés et des territoires en ne laissant personne à la marge. Il s'agit aussi de s'appuyer sur les connaissances de la Mission en matière de programmes DDR/RVC qui ont pour base la neutralisation des groupes armés par la diminution de leurs effectifs, la protection contre le recrutement et le renforcement de la cohésion sociale et de la responsabilisation au sein des communautés, tout en renforçant la capacité interne de remédier à la marginalisation qui entraîne souvent le recours à la violence armée, servant ainsi de pont stabilisateur entre la réponse aux crises et le développement à long terme.
- 57. Les activités suivantes articulées autour de deux axes, sont prévues pour cet effet :
- Produit 1: Les capacités des communautés d'accueil et affectées par les conflits sont améliorées pour répondre aux besoins communautaires en matière de services de base et de cohésion sociale et intercommunautaire.
  - a. Appui à la mise en place des CLPD dans les zones concernées et renforcement de leurs capacités en matière d'audit social des ressources et politiques publiques;
  - b. Identification participative et par l'approche basée sur les droits de l'homme (HRBD), sensible au genre, des besoins communautaires en matière de service de base et relèvement économique (paquets d'interventions) et l'élaboration des plans

locaux de développement - Identification participative des zones d'interventions spécifiques (communautés) et des infrastructures communautaires à réhabiliter;

- ii. Produit 2 : La réintégration socio-économique des groupes vulnérables est améliorée par la création d'emploi et d'opportunités en faveur des populations cibles et la réhabilitation d'infrastructures communautaires.
  - a. Sélection et formation des ONG d'exécution et mise en œuvre des chantiers HIMO (Haute Intensité de Main d'Œuvre) pour la réhabilitation des infrastructures (qui sont des réparations matérielles et symboliques des préjudices causés) en assurant la participation des ex-miliciens, personnes associées impliquées dans le processus de justice transitionnelle ainsi que les victimes, familles d'accueil, déplacés internes, expulsés d'Angola;
  - b. Dotation en équipements pour la fiabilisation des infrastructures (stabilisateurs, compacteurs, ...);
  - Facilitation à la création et le développement d'associations de producteurs et productrices et de petites entreprises locales (avec l'épargne des travaux HIMO);
  - d. Dotation des équipements et infrastructures répondants au besoin de consolidation des AGR (stockage, transport, ...);
- iii. Produit 3 : La durabilité des AGR est assurée à travers la formation des bénéficiaires, la dotation des équipements et la réhabilitation d'infrastructures de transport et de stockage
  - a. Identification et appui au développement de filières porteuses pour la création/développement d'activités génératrices de revenus (respectueuse de l'environnement et gestion durable des ressources naturelles);
  - b. Appui à l'encadrement des jeunes filles et garçons à travers des formations vocationnelles en petit métier, en gestion financière, marketing...;
  - Renforcement des chaines de valeurs liées aux entreprises établies en assurant leur durabilité.

# Ciblage des Bénéficiaires et participants

58. Le projet repose sur une approche communautaire et cible ainsi les communautés qui accueillent des personnes auto-démobilisées, des victimes, des déplacés internes et des retournés d'Angola. L'identification des communautés bénéficiaires répond à un processus de sélection selon des critères objectifs et transparents de vulnérabilités. Parmi les critères de sélection des zones, on peut notamment retenir : i) la présence de miliciens 'Kamuina Nsapu' et autres groupes d'auto-défenses qui se sont rendus et d'IDPs ; ii) la gravité des conséquences du conflit (destruction d'infrastructures, nombre de victimes directes...) ; iii) accès difficile aux services sociaux de base et indicateurs de pauvreté bas ; iv) présence de retournés, IDPs, refoulés. Des missions d'identification des communautés seront menées avant le démarrage des activités ; la sélection des individus comme bénéficiaires directs sera également faite en étroite collaboration avec les communautés, à travers les Comités Locaux de Paix et

Développement, et de façon cohérente avec les initiatives DD-CVR de la MONUSCO. Une attention particulière est portée aux femmes, aux jeunes et aux enfants pour la prise en compte de leurs besoins et leur participation directe dans la mise en œuvre des activités et organes communautaires.

- 59. Il faut noter que le processus d'identification et de sélection des bénéficiaires doit être particulièrement transparent et une importante communication est nécessaire pour éviter la divulgation de mauvaises informations quant aux objectifs du projet. Il s'agit d'éviter la stigmatisation des bénéficiaires et de ne pas privilégier les ex-miliciens, d'où l'approche communautaire adoptée. Le projet vient en appui aux communautés qui accueillent des personnes auto-démobilisées, indépendamment du fait qu'ils aient pu, ou pas, participer à des activités de désarmement et démobilisation (« DD ») ou de réduction de violences communautaires (« RVC ») mis en œuvre par la MONUSCO en appui aux efforts du gouvernement selon le mandat accordé dans la résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies 2463 (2019) qui s'éteint présentement jusqu'au 20 décembre 2019.
- 60. Au total, le projet compte cibler les communautés d'accueil à travers les provinces du Kasaï Central, Kasaï et Tanganyika qui hébergent des ex-miliciens, déplacés, retournés d'Angola et des victimes. L'identification des communautés bénéficiaires du projet sera réalisée conjointement entre les agences d'exécution du projet et la MONUSCO, partant des zones déjà touchées par les projets CVR de la MONUSCO. Ceci aura l'avantage de ne pas revenir vers les mêmes bénéficiaires
- 61. Pour le deuxième axe d'intervention, le projet vise 3 000 individus (hommes, femmes, jeunes) qui peuvent être des ex-miliciens, dépendants de miliciens, victimes de crimes liés au conflit (y compris VBG), expulsés d'Angola, déplacés internes, famille d'accueil, jeunes à risques, individus vulnérables. Chaque communauté bénéficie de projets de réhabilitation des infrastructures communautaires liées aux services de base et la relance économique.
- De plus, (au-delà des \$870,185), la MONUSCO prévoit de contribuer aux projets DD-RVC/CVR à hauteur de US \$1,5 millions durant l'année fiscale 2019/2020 dans le Kasaï et le Kasaï Central. La sélection des communautés ciblées devra donc prendre en compte les projets de RVC à l'instar de ceux déjà en cours au Kasaï, et concernera notamment 8 projets RVC et 2 Projets DD-RVC et ayant comme bénéficiaires direct 2040 et 10,200 bénéficiaires indirects. Ces projets ont pour but, d'une part de contribuer au renforcement de la cohésion sociale autour des activités/travaux de réhabilitation des infrastructures de base et la réinsertion socio-économique des ex-miliciens, les femmes vulnérables ainsi que les jeunes à risque de recrutement dans les milices/groupes de malfaiteurs. Il est à noter que la MONUSCO prévoit également de contribuer dans l'année fiscale 2019-2020 à hauteur de US \$1 million de son budget statutaire aux projets DD-RVC et CVR au Tanganyika.
- 63. Le projet vise également à renforcer les capacités techniques des acteurs au niveau communautaires (7/8 par Comité Local) c'est-à-dire des leaders communautaires, chefs coutumiers, des femmes et jeunes leaders, membres de la société civile (en particulier des

organisations féminines, des jeunes et des peuples autochtones), personnels responsable des moyens de communication et membres du secteur privé.

64. Les agences d'exécution du projet identifieront, selon leurs règles et procédures et sur la base d'un appel d'offre compétitif selon des critères objectifs et transparents, 5 à 10 ONG nationales afin de mettre en œuvre les activités au niveau communautaires.

Ciblage des zones géographiques du projet :

65. Le projet couvrira les provinces du Kasaï Central, Kasaï et Tanganyika et plus particulièrement les localités affectées par le mouvement de démobilisation spontanée et ayant reçu des ex-miliciens et personnes associées aux groupes armés, dépendants des ex-miliciens, et parmi eux en particulier les femmes, garçons et filles ainsi que les localités ayant peu d'infrastructures communautaires et des localités avec plus de victimes du conflit. Le tableau ci-dessous présente les zones géographiques provisoires de mise en œuvre du projet, ainsi qu'une estimation des nombres de miliciens dans ces zones 12.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Ces données sont issues des données collectées auprès des acteurs étatiques et non étatiques au cours de la mission d'identification réalisée en Mai 2019. Les données sont à actualiser et confirmer avec de nouvelles sources.

Tubleau N°3: Zones géographiques, aperçu des Communautés et nombre de miliciens

| Province   | Zone d'intervention /<br>Territoire | Données actuelles<br>/Province | Nombre réel approximatif/ Province des ex-miliciens et personnes associées | Individus ciblés<br>par le projet |
|--|-------------------------------------|--------------------------------|--|-----------------------------------|
| Kamuina Nsa  | pu: estimés jusqu' 30,00            | 0, 40% enfants                 |  |                                   |
| Kasaï  | - Lwiza                             | - 1 600 miliciens              | -3 000   | 1800 individus                    |
| Central  | - Kazumba                           | KN désarmés                    | miliciens KN   | sont ciblés pour                  |
|  | - Dimbelenge                        | 1                              |  | être bénéficiaires                |
|  | - Demba                             | -83 884 retournés              |  | directs du projet                 |
| and the state of t | - Dibaya                            | d'Angola dont 29               |  |                                   |
|  | - Kananga ville                     | 208 femmes et 5                |  |                                   |
|  |                                     | 494 enfants                    |  |                                   |
| Kasaï  | - Tshikapa ville                    | -1 972 miliciens               | -3 000   |                                   |
| ALLIGHA  | - Tshikapa                          | KN désarmés :                  | miliciens KN   | -4                                |
|  | territoire : Kamonia                | 1182 hommes, 790               |  |                                   |
|  | - Territoire Lwebo                  | femmes, 350                    |  | *                                 |
|  | - Territoire Ilebo                  | enfants dont 102               | Į.   |                                   |
|  | - Territoire Mwcka                  | filles                         |  | w.                                |
|  | - Territoire Dekese                 | 111105                         |  |                                   |
|  | - TOUTOUTE DOROGE                   | -188 872 expulsés :            |  |                                   |
|  |                                     | 85 817 hommes,                 |  | -                                 |
|  |                                     | 56 179 femmes, 41              |  |                                   |
| 2.0  |                                     | 781 enfants dont               |  |                                   |
|  |                                     | 18 644 filles.                 |  |                                   |
| 31   | - Territoire de                     | -5 000 membres                 | -3 000   | 1 200 individus                   |
| Tanganyika   |                                     | (bantous et Twa)               | miliciens  | sont ciblés pour                  |
|  | Kabalo                              | (Damous et 1 wa)               | armés :  | être bénéficiaires                |
|  | - Territoire Nyunzu                 |                                | armes :  | directs du projet                 |
|  | - Territoire Manono                 |                                |  | directs dit projet                |
|  | - Territoire Kalemie                |                                | (Twa) et Maï-  |                                   |
|  | y ,                                 |                                | Maï  |                                   |
|  |                                     |                                | (bantous)  |                                   |

66. Le projet sera mis en œuvre en 2 phases selon un ciblage flexible et discrétionnaire qui est adapté aux situations particulières de chaque localité et communauté tout en évitant la stigmatisation et sans donner l'impression de privilégier les ex-miliciens. La première phase se concentre sur les communautés d'accueils qui hébergent des ex-miliciens auto-démobilisés, des déplacés et des expulsés d'Angola ainsi que des victimes des violences liées aux conflits.

|                                       | PHASE I   |
|---------------------------------------|---|
| Région/province                       | Groupes cibles  |
| Province du Kasaï<br>Central et Kasaï | Communautés d'accueil de personnes associées aux KN auto-<br>démobilisées, de déplacés, expulsés d'Angola et de victimes de<br>violences liées aux conflits.  |
| Province de<br>Tanganyika             | Communautés d'accueil de personnes associées aux Mai Mai auto-<br>démobilisées, de déplacés, de retournés et de victimes de violences<br>liées aux conflits.  |
|                                       | PHASE II  |
| Région/province                       | Groupes cibles  |
| Kasaï central                         | Communautés d'accueil de personnes associées aux Kamuina Nsapu (KN), de miliciens officiellement démobilisés et/ou reconnus comme des ex-combattants, de déplacés, d'expulsés d'Angola et de victimes de violences liées aux conflits.  |
| Kasaï                                 | Communautés d'accueil de personnes associées aux KN et autres groupes d'auto-défense, de miliciens officiellement démobilisés et/ou reconnus comme des ex-combattants des KN et autres groupes d'auto-défense, de déplacés, d'expulsés d'Angola et de victimes de violences liées aux conflits. |
| Tanganyika                            | Communautés d'accueil de dépendants des ex-miliciens, d'ex-<br>miliciens officiellement démobilisés et/ou reconnus comme des ex-<br>combattants, de déplacés et de victimes de violences liées aux<br>conflits.   |

III. Gestion du projet et coordination

| Organisation<br>bénéficiaire | Budget<br>total dans<br>l'année<br>précédente | Sources principales du<br>budget (donateurs etc.)  | Emplacement des<br>bureaux dans le pays  | Effectif du personnel<br>existant (et combien dans<br>les zones du projet)   | Experts techniques existants pertinents au projet   |
|------------------------------|---|--|--|--|---|
| PNUD                         |   | Canada; UNDP Core Budget;<br>BBPS; Japon; Corée du Sud;<br>Suède, Norvège  | Kinshasa (HQ); Goma;<br>Bukavu; Bunia;<br>Kisangani, Bas Uélé,<br>Kananga  | Le PNUD compte un total de 244 personnes basées à Kinshasa. L'équipe à Kananga est composée de 10 membres.   | Unité Consolidation et de la Paix et Renforcement de la Démocratie (Experts juristes, gouvernance et lutte contre l'impunité); Unité Croissance Inclusive et Développement Durable (Experts relèvement communautaires et résiliènce); |
| BCNUDH                       |   | Budget de maintien de la paix des Nations Unies, budget du BCNUDH, ressources extrabudgétaires des États membres (les principaux donateurs sont Suède, Norvège, Royaume-Uni, Belgique, Canada, Pays-Bas) | Kinshasa, Tshikapa,<br>Kananga, Lubumbashi,<br>Kalemie, Uvira, Kindu,<br>Bukavu, Goma, Butembo,<br>Beni, Bunia, Kisangani. | Le BCNUDH compte un total de 121 personnes, distribué dans le QG de Kinshasa et 13 Bureau de Terrain. Equipe Du Kasais de Kanaga et Tshikapa (13 personnes), Equipe du Tanagniyka, Kalemie (8 personnes) | Unité Justice transitionnelle et Lutte contre l'impunité (8 personnes) et Unité Renforcement des institutions et réformes (6 personnes)   |
| OIM                          |   | Canada, USA, Suède,<br>Royaume des   | Kinshasa, Kananga,<br>Tshikapa, Kalemie, Goma  | Le personnel de l'OIM est   2 staffs<br>composé de 171 membres   charge  | 2 staffs techniques en<br>charge de la  |

| ral dont 22 coordination et mise maux et 149 en œuvre des contral, l'OIM AGRs et 1 spécialiste | de la mobilisation<br>communautaire. La<br>coordinatrice  | chargée des | (spécialiste DDR) | basée à Kinshasa | apportera le support | nécessaire pour le | suivi de la mise en | œuvre des activités. | Le projet recevra | également le soutien | des chargés de | communication de | l'OIM ainsi que de | son unité de soutien | aux programmes |
|--|---|-------------|-------------------|------------------|----------------------|--------------------|---------------------|----------------------|-------------------|----------------------|----------------|------------------|--------------------|----------------------|----------------|
| au total dont 22 Internationaux et 149 nationaux. Dans le Kasai et Kasai central, l'OIM        | compte 10 membres de de la mobilisation<br>personnel et 8 personnes communautaire. La<br>dans le Tanganyika coordinatrice |             | 8                 |                  |                      | 7                  |                     |                      | i i               |                      |                |                  |                    |                      |                |
|  |   |             |                   | ×                |                      |                    |                     |                      |                   |                      |                |                  |                    |                      |                |
| as, Suisse, Union<br>snne, Fonds de<br>ce pour la<br>ation                                     |   |             |                   |                  |                      |                    |                     |                      |                   |                      |                |                  |                    |                      |                |
| Pays-Bas,<br>Européenne,<br>cohérence<br>Stabilisation   |   |             |                   |                  | •                    | -                  |                     |                      |                   | _                    |                | ė i              |                    |                      |                |

- 67. Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) assure la coordination globale du projet. Le projet est décliné en deux axes d'intervention principaux qui sont mis en œuvre conjointement par les agences d'exécution du projet.
  - Axe d'intervention 1: Le PNUD, BCNUDH et OIM sont responsables de la mise en œuvre des différentes activités prévues; la répartition des rôles et responsabilité a été faite selon les avantages comparatifs et les mandats des différentes agences. Ainsi, le BCNUDH prend en charge l'ensemble des activités liées aux consultations populaires et l'appui à la mise en place de Commission Provinciale Vérité et Réconciliation. Le PNUD est responsable des activités liées à la lutte contre l'impunité et au renforcement des mécanismes alternatifs de règlement des conflits tandis que l'OIM est en charge des activités de sensibilisation et d'initiatives à la promotion de la culture de la paix. Il faut noter que l'ensemble des activités seront menées de manière complémentaires et l'ensemble des agences d'exécution du projet (même si non responsable directement) seront mobilisées directement pour leur mise en œuvre.
  - Axe d'intervention 2: Il est sous la responsabilité du PNUD et de l'OIM qui est spécialisé sur les programmes de relèvement communautaire. Afin de préserver la cohérence des activités et de l'approche 3x6 adoptée, il est nécessaire qu'une seule agence soit responsable de la mise en œuvre de cette approche du démarrage à la fin. Ainsi, la répartition entre les deux agences est faite sur une distinction géographique. En effet, le PNUD est en charge de la mise en œuvre de l'axe d'intervention 2 dans les provinces du Kasaï et du Kasaï Central (le PNUD a un bureau de terrain basé à Kananga qui couvre toute la région du « Grand Kasaï ») alors qu'OIM est responsable pour la province du Tanganyika.

#### b. Gestion du projet et coordination

### Comité de pilotage

- 68. Afin d'assurer un suivi permanent de l'atteinte des résultats du projet, un Comité de Pilotage sera mis en place. Il est co-présidé par un représentant du Ministère national du Plan, ainsi que du PNUD qui assure aussi le secrétariat. Il est composé de représentants du Ministère de la Justice, du STAREC (Coordination Nationale et Provinciale), du Gouvernement provincial (Plan, Justice, Intérieur, Genre-Famille et Enfant), du Barreau, de la société civile, du PNUD, du BCNUDH, de l'OIM, et de la MONUSCO. Afin d'assurer une coordination optimale entre les activités du programme et celles des autres partenaires dans le même domaine, le comité de pilotage pourra associer dans ses délibérations d'autres partenaires si nécessaire.
- 69. Ses membres se réuniront sur une base trimestrielle pour discuter des avancées accomplies dans la mise en œuvre des activités, les défis rencontrés et harmoniser les données en leur possession.
- 70. Le Comité de Pilotage a pour tâches :

- L'approbation et le suivi du plan de travail, l'adoption de la stratégie de communication;
- Le suivi et évaluation des progrès dans l'exécution du projet;
- La coordination et harmonisation des actions ;
- L'approbation des rapports techniques et financiers périodiques présentés par l'équipe de gestion;
- La vérification de l'état d'avancement des activités afin de proposer des réajustements éventuels;
- Le suivi et l'assistance nécessaire à la mise en œuvre des recommandations adoptées lors de la Conférence de Paix de Septembre 2017;
- De plus, le Comité de Pilotage agira en tant que mécanisme de coordination pour garantir l'harmonisation avec les autres interventions dans le domaine.

#### Réunions techniques

71. Afin d'assurer la coordination des activités et la mise en œuvre cohérente de la stratégie d'intervention du projet, des réunions de coordination techniques seront organisées à Kananga, Kalemie et Tshikapa. Elles se tiendront au minimum une fois par mois et seront convoquées par le représentant du PNUD et co-présidées par le Ministre Provincial du Plan. Le Coordinateur du projet et toute l'équipe de gestion du projet (experts du PNUD, BCNUDH, OIM) ainsi que le Coordinateur Provincial du STAREC, les experts de la MONUSCO et les représentants des organisations et institutions bénéficiaires (Gouvernement provincial, administrations provinciales, institutions judiciaires, ONGs locales...) participent aux réunions techniques.

### 72. Elles porteront sur :

- Le suivi du plan de travail;
- La coordination et l'harmonisation des actions :
- La formulation des recommandations à l'attention du Comité de Pilotage.

#### Equipe de gestion du projet

- 73. Le projet est géré par un Coordonnateur(trice) de projet international (P3), recruté par le PNUD. Il/Elle assure la coordination technique des activités de tous les partenaires suivant le plan de travail annuel adopté par le Comité de Pilotage.
- 74. Il/elle est assistée par un(e) expert(e) en suivi-évaluation qui couvre l'ensemble des activités et des axes d'intervention du projet. Il/Elle travaille en collaboration étroite avec les agents de mise en œuvre et de suivi/évaluation des agences partenaires.
- 75. Le Coordonnateur(trice) de projet est également assisté(e) par un(e) associé(e) admin/fin pour la gestion et le suivi budgétaire basé à Kananga.

- 76. Pour la mise en œuvre de ce projet, le PNUD a prévu le recrutement de deux experts juristes (VNU nationaux) pour la mise en œuvre des activités liées à l'axe d'intervention 1 ainsi que deux experts en relèvement communautaires (VNU nationaux) pour la mise en œuvre de l'axe d'intervention 2 dans le Kasaï et Kasaï Central. L'ensemble de l'équipe du projet bénéficie de l'assistance et de l'expertise des membres des piliers « Consolidation de la paix et renforcement de la démocratie » et « Croissance inclusive et développement durable » du Bureau PNUD de Kinshasa, ainsi que du bureau projets à Kananga.
- 77. Au sein de l'équipe de mise en œuvre du projet, le BCNUDH a prévu le recrutement de trois experts nationaux en justice transitionnelle et lutte contre l'impunité pour la mise en œuvre des activités dans chacune des provinces.
- 78. De manière similaire, l'OIM a prévu le recrutement d'un coordonnateur local et d'un expert en relèvement communautaire basé à Kalemie pour la mise en œuvre des interventions de l'axe 2. Un consultant, spécialiste en sensibilisation communautaire, sera également recruté. L'équipe du projet bénéficiera également de l'appui et de l'expertise de la coordinatrice en charge des programmes de stabilisation basée à Kinshasa ainsi que des chargés de communication et des équipes opérationnelles (logistique, finance et program support unit).

#### Assurance qualité

- 79. Le rôle d'assurance qualité revient au Comité de Pilotage du projet, ce dernier le délègue à l'unité suivi évaluation du bureau pays conformément aux règles et procédures de gestion de projet au sein du PNUD. Pour plus d'indépendance, cette entité relève directement du Directeur Pays Adjoint Programme et n'est pas impliquée dans la mise en œuvre. Le projet prévoie une évaluation finale indépendante et extérieure à la fin de sa mise en œuvre afin d'évaluer les résultats obtenus par le projet.
- 80. Chaque agence est responsable d'assurer le suivi et l'évaluation des activités du projet qui lui sont confiées ; un budget spécifique a été défini pour les activités de suivi-évaluation

| Nature du risque                                 | Impact & Probabilité                      | Stratégie de mitigation                               |
|--|---|---|
| Dégradation du contexte sécuritaire              | Une insécurité grandissante en raison de  | Grâce au so   |
| La réactivation de milices et d'activités armées |   | effectuera un monitoring sécuritaire constant et      |
| correspondent à un risque majeur pour les        | à la mise en œuvre des interventions du   | redéployera si nécessaire le projet sur d'autres      |
| provinces d'intervention. Le manque              | projet et contribue à exposer les         | zones non touchées par les conflits. L'équipe du      |
| d'encadrement et de réponse au mouvement de      | populations à des violences et des        | projet est en communication constante avec les        |
| démobilisation spontanée peuvent créer des       | violations sérieuses des droits de        | différentes institutions partenaires, les             |
| frustrations qui incitent à la reprise des       | l'homme.                                  | communautés et les bénéficiaires du projet afin de    |
| activités armées. En outre, plusieurs milices et |   | monitorer les risques sécuritaires et d'alerter sur   |
| groupes armés demeurent actifs.                  | Impact: Elevé                             | les prémices d'une reprise de violence et             |
|  | Probabilité: Moyenne                      | également de mitiger ces éléments.                    |
| Aggravation de la situation socio-économique     | L'absence de ressources                   | Le projet assurera une analyse régulière de la        |
| L'économie est particulièrement faible           | socioéconomiques contribuent à nourrir    | situation économique de la province ainsi que de      |
| conduisant à une immense précarité des           | le conflit dans les provinces ciblées. La | ses dynamiques afin de permettre un relèvement        |
| populations. Cela conduit à des tensions         | rareté des produits de base et des        | économique durable de la province et de réduire       |
| sociales entre les communautés en raison de la   | ressources créent des tensions entre les  | la vulnérabilité des populations affectées par le     |
| rareté des ressources.                           | communautés. L'absence de                 | conflit ainsi que le risque de reprise des violences. |
| En outre, le manque d'opportunités               | perspectives de développement est un      | Le projet vise à redynamiser l'économie locale à      |
| économiques et d'éducation, particulièrement     | des facteurs de recrutement de nombreux   | travers l'appui à des activités génératrices de       |
| pour les jeunes, est un facteur de recrutement   | jeunes dans certains groupes armés.       | revenus, l'amélioration de la productivité et         |
| par les milices et les groupes armés.            |   | l'appui à des structures communautaires. Les          |
|  | La mise en œuvre des activités du         | populations les plus vulnérables, les femmes et les   |
|  | _   | jeunes, seront principalement ciblés par le projet    |
|  | de la situation                           | afin de réduire les vulnérabilités auxquelles ils     |
|  | économique complexe.                      | sont exposés et de contribuer à leur                  |
|  |   | développement et autonomisation.                      |

|  | Impact: Moyen  |  |
|--|--|--|
|  | Probabilité: Moyenne   |  |
| Insuffisante adhésion et manque de capacités     | Le projet suit une approche d'appui  | Le projet veillera à intégrer dès le début les   |
| des institutions nationales, provinciales et     |  | institutions dans le lancement du projet mais  |
| locales à réaliser les objectifs du projet       | t résultats dépendent de la  | également dans les processus de suivi-évaluation.  |
| I as infractmentures at les institutions out été | volonté politique et des capacités   | Il s'agit d'obtenir des garanties de leur  |
| nardiculièrement affectées nar le conflit        |  | engagement aux côtés du projet dans la poursuite   |
| diminiont cériencement leure capacités à         | _  | des résultats escomptés.   |
| remulir laure obligations                        |  | L'alignement de la stratégie du projet sur le PAP  |
| rempin tours configurates.                       |  | et la PNRJ favorise une appropriation des enjeux   |
| 4  |  | et des résultats par les acteurs nationaux. En outre,  |
|  | _  | les résultats obtenus et les activités mises en  |
|  | du projet.   | œuvre sont partagées régulièrement au sein du  |
| ,  | utions font face à un manque de  | Groupe Thématique et des différents outils de  |
|  | ressources humaines et de capacités  | suivi de la mise en œuvre du Plan d'Action   |
|  | techniques et organisationnelles afin de   | Prioritaire.   |
|  | mener à bien leurs mandats ce qui  |  |
|  | complique la mise en œuvre des   | Un partage immédiat, permanent et continu du   |
|  | interventions et l'atteinte des résultats du   | programme avec les autorités est garanti et leur   |
| V  | projet.  | implication dans la mise en œuvre du programme   |
|  |  | est assurée.   |
|  |  | *  |
| ,  | Impact: Elevé  | Des activités de renforcement de capacités des   |
|  | Probabilité: Moyenne   | administrations et des institutions sont prévues   |
|  |  | afin d'assurer la pérennisation des acquis.  |
| Non adhésion des autorités politiques à la mise  | En raison du contexte politique actuel et  | Suivant une approche de Justice Transitionnelle,   |
| en œuvre de la Commission Provinciale Vérité     | de la sensibilité de la question, il est   | le projet vise à soutenir l'établissement d'une  |
| & Réconciliation                                 |  | Commission Provinciale Vérité & Réconciliation   |
|  | The state of the s | The second secon |

| Vérité & Réconciliation effectives et Provinciale opérationnelles requière l'aval des autorités complique des autorités coutumières et des populations. les commu Cette question est particulièrement sensible en actions en | Drowing of Waith P. Dagan History           |  |
|--|---|--|
|  | -   | Verite pour les populations victimes de crimes       |
|  | voire impossible, car                       | internationaux et de sérieuses violations des droits |
|  | susceptible de raviver les tensions entre   | de l'homme.  |
|  | les communautés et mettre à mal fes         | L'établissement de ces Commissions suivra un         |
|  | actions en cours devant les Cours et        | processus participatif et inclusif (autorités        |
| raison de sa portée politique et sociale.  | Tribunaux. L'établissement de ces Cours     | politiques et coutumières, communautés affectées     |
| depend   | dépend des résultats et avis exprimés lors  | par le conflit) afin d'assurer l'adhésion de         |
| des cons   | des consultations populaires.               | l'ensemble des parties prenantes à son travail et    |
|  |   | son mandat. Des consultations populaires sont        |
| Impact   | Impact: Moyen                               | planifiées; elles pourront orienter les              |
| Probabi  | Probabilité: Forte                          | interventions suivantes.                             |
| Résistance de la part des autorités coutunières De nom   | De nombreuses activités du projet repose    | Le projet veillera à intégrer dès le début les       |
| Les autorités coutumières bénéficient d'une sur l'in   | sur l'implication et la participation       | autorités coutumières, les chefs coutumiers et       |
| grande légitimité et popularité auprès de la directe d   |   | communautaires dans le lancement du projet mais      |
| population. Certaines autorités pourraient être structure  | structures communautaires, leurs leaders    | également dans les processus de suivi-évaluation.    |
| en désaccord et/ou résister aux objectifs commun   | communautaires et leurs membres. Si         | Il s'agit d'obtenir des garanties de leur            |
| poursuivis par le projet.  | celles-ci refusent ou s'abstiennent de      | engagement aux côtés du projet dans la poursuite     |
| participe  | participer, alors l'obtention des résultats | des résultats escomptés.                             |
| escombe  | escomptés est compromise.                   |  |
|  |   | Un partage immédiat, permanent et continu du         |
| Impact   |   | programme avec les autorités est garanti et leur     |
| Probabi  | Probabilité: Moyenne                        | implication dans la mise en œuvre du programme       |
|  |   | est assurée.   |
| Faible implication des bénéficiaires du projet   Le faible   | accès des citoyens aux                      | L'équipe de la gestion du projet doit veiller à      |
| Les infrastructures, les institutions et les institutions  | et aux services de bases,                   | établir un échange régulier avec les bénéficiaires   |
| relations sociales ont été particulièrement notamment  | aux services juridiques                     | pour leur expliquer les mécanismes et le             |
| affectées par le conflit diminuant sérieusement   correspond à un frein à la protection et   | spond à un frein à la protection et         |  |

| C |  |  |
|---|--|--|
| C |  |  |
|   |  |  |
|   |  |  |

| citoyens. En effet, ces derniers ne disposent pas des capacités suffisantes à faire valoir leurs droits; les populations les plus vulnérables sont d'autant plus pénalisées.  Impact: Moyen  Probabilité: Moyenne  Contradictoires avec certaines pratiques et coutumes des peuples autochtones qui sont protégés par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2007). La mise en œuvre de certaines interventions et la participation de certaine au sein des communautés peuvent créer des tensions au sein des communautés quant à l'attitude à adopter vis-à-vis de ces interventions.  Impact: Moyen  Frobabilité: Moyen | les capacités des citovens à faire valoir leurs    |   | ionissance des droits humains pour les processus de la gestion du projet afin qu'ils se |
|---|--|---|---|
| disposent pas des capacités suffisantes à faire valoir leurs droits; les populations les plus vulnérables sont d'autant plus pénalisées.  Impact: Moyen  Probabilité: Moyenne  Les interventions du projet peuvent être contradictoires avec certaines pratiques et coutumes des peuples autochtones qui sont protégés par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2007). La mise en œuvre de certaines interventions et la participation de certaines interventions et la participation de certaines interventions et la participation de certaine au des communautés peuvent créer des tensions au sein des communautés quant à l'attitude à adopter vis-à-vis de ces interventions.  Impact: Moyen  Frobabilité: Moyenne  |  |   | sentent impliqués et considérés.  |
| faire valoir leurs droits; les populations les plus vulnérables sont d'autant plus pénalisées.  Impact: Moyen  Probabilité: Moyenne  Les interventions du projet peuvent être contradictoires avec certaines pratiques et coutumes des peuples autochtones qui sont protégés par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones qui sont protégés par la Déclaration des certaines interventions et la participation de certaine des communautés peuvent créer des tensions au sein des communautés quant à l'attitude à adopter vis-à-vis de ces interventions.  Impact: Moyen  Frobabilité: Moyenne                               | fastidieux ainsi que la confiance entre les        | disposent pas des capacités suffisantes à | Le projet doit faire l'objet d'une présentation   |
| les plus vulnérables sont d'autant plus pénalisées.  Impact: Moyen  Probabilité: Moyenne  térise par le contradictoires avec certaines pratiques et contradictoires avec certaines pratiques et coutumes des peuples autochtones qui sont protégés par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones qui sont protégés par la Déclaration des les droits de certaines interventions et la participation de certaines interventions et adopter vis-à-vis de ces niterventions.  Impact: Moyen  Impact: Moyen  Impact: Moyen  | institutions et les citoyens est limitée.          |   | ciaire auprès des représentants politiques,   |
| Impact: Moyen  Probabilité: Moyenne  Contradictoires avec certaines pratiques et coutumes des peuples autochtones qui sont protégés par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones qui certaines interventions et la participation de certaines interventions et la participation de certaine interventions et la participation de certaine au sein des communautés peuvent créer des tensions au sein des communautés quant à l'attitude à adopter vis-à-vis de ces interventions.  Impact: Moyen  Frobabilité: Moyenne   |  | les plus vulnérables sont d'autant plus   | administratifs, des chefs coutumiers et des   |
| Impact: Moyen  Probabilité: Moyenne  Les interventions du projet peuvent être contradictoires avec certaines pratiques et coutumes des peuples autochtones qui sont protégés par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones qui certaines interventions et la participation de certaines interventions et la participation de certaine individus de ces communautés peuvent créer des tensions au sein des communautés quant à l'attitude à adopter vis-à-vis de ces interventions.  Impact: Moyen  Frobabilité: Moyenne   |  | pénalisées.                               | communautés afin d'expliquer clairement les   |
| Impact: Moyen  Probabilité: Moyenne  Les interventions du projet peuvent être contradictoires avec certaines pratiques et coutumes des peuples autochtones qui sont protégés par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2007). La mise en œuvre de certaines interventions et la participation de certaine individus de ces communautés peuvent créer des tensions au sein des communautés quant à l'attitude à adopter vis-à-vis de ces interventions.  Impact: Moyen  |  | 1   | objectifs et les populations ciblées. La  |
| Probabilité: Moyenne  Les interventions du projet peuvent être contradictoires avec certaines pratiques et coutumes des peuples autochtones qui sont protégés par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2007). La mise en œuvre de certaines interventions et la participation de certaine individus de ces communautés peuvent créer des tensions au sein des communautés quant à l'attitude à adopter vis-à-vis de ces interventions.  Impact: Moyen   |  | Impact: Moyen                             | communication tout au long de la mise en œuvre  |
| Les interventions du projet peuvent être contradictoires avec certaines pratiques et coutumes des peuples autochtones qui sont protégés par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2007). La mise en œuvre de certaines interventions et la participation de certaines interventions et la participation au sein des communautés quant à l'attitude à adopter vis-à-vis de ces interventions.  Impact: Moyen  |  | Probabilité: Moyenne                      | du projet est cruciale ; la redevabilité du PNUD et                                     |
| Les interventions du projet peuvent être contradictoires avec certaines pratiques et coutumes des peuples autochtones qui sont protégés par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2007). La mise en œuvre de certaines interventions et la participation de certains individus de ces communautés peuvent créer des tensions au sein des communautés quant à l'attitude à adopter vis-à-vis de ces interventions.  Impact: Moyen   |  |   | de l'OIM envers les communautés bénéficiaires   |
| Les interventions du projet peuvent être contradictoires avec certaines pratiques et coutumes des peuples autochtones qui sont protégés par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2007). La mise en œuvre de certaines interventions et la participation de certains individus de ces communautés peuvent créer des tensions au sein des communautés quant à l'attitude à adopter vis-à-vis de ces interventions.  Impact: Moyen   |  |   | est essentielle afin d'assurer une bonne  |
| Les interventions du projet peuvent être contradictoires avec certaines pratiques et coutumes des peuples autochtones qui sont protégés par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2007). La mise en œuvre de certaines interventions et la participation de certaines individus de ces communautés peuvent créer des tensions au sein des communautés quant à l'attitude à adopter vis-à-vis de ces interventions.  Impact: Moyen  |  |   | acceptation du projet et de maximiser les résultats                                     |
| Les interventions du projet peuvent être contradictoires avec certaines pratiques et coutumes des peuples autochtones qui sont protégés par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2007). La mise en œuvre de certaines interventions et la participation de certaines individus de ces communautés peuvent créer des tensions au sein des communautés quant à l'attitude à adopter vis-à-vis de ces interventions.  Impact: Moyen  Frobabilité: Moyenne  |  |   | souhaités.  |
| contradictoires avec certaines pratiques et coutumes des peuples autochtones qui sont protégés par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2007). La mise en œuvre de certaines interventions et la participation de certains individus de ces communautés peuvent créer des tensions au sein des communautés quant à l'attitude à adopter vis-à-vis de ces interventions.  Impact: Moyen  | Atteinte aux droits des peuples autochtones        | Les inferventions du projet peuvent être  | Les activités du projet doivent être définies de  |
| et coutumes des peuples autochtones qui sont protégés par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2007). La mise en œuvre de certaines interventions et la participation de certains individus de ces communautés peuvent créer des tensions au sein des communautés quant à l'attitude à adopter vis-à-vis de ces interventions.  Impact: Moyen   | l a province du Tanganvika se caractérise nar      |   | manière inclusive et participative. Toutes les  |
| sont protégés par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2007). La mise en œuvre de certaines interventions et la participation de certains individus de ces communautés peuvent créer des tensions au sein des communautés quant à l'attitude à adopter vis-à-vis de ces interventions.  Impact: Moyen  Frobabilité: Moyenne   | la mécance de neimber autochtones. "Twas" oui      | -   | communautés doivent être impliquées dans la   |
| Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2007). La mise en œuvre de certaines interventions et la participation de certains individus de ces communautés peuvent créer des tensions au sein des communautés quant à l'attitude à adopter vis-à-vis de ces interventions.  Impact: Moyen  Probabilité: Moyenne  | out ate nendent dec sunées largement               |   | définition et mise en œuvre des activités; une  |
| autochtomes (2007). La mise en œuvre de certaines interventions et la participation de certains individus de ces communautés peuvent créer des tensions au sein des communautés quant à l'attitude à adopter vis-à-vis de ces interventions.  Impact: Moyen  Probabilité: Moyenne   | Uni viv pointain des ambes ingement                |   | attention particulière est portée aux peuples   |
| certaines interventions et la participation de certains individus de ces communautés peuvent créer des tensions au sein des communautés quant à l'attitude à adopter vis-à-vis de ces interventions.  Impact: Moyen  Probabilité: Moyenne   | marginalisers et discillinees, l'ioceges par la    |   | autochtones et à la portée des activités réalisées.                                     |
| de certains individus de communautés peuvent créer des tensi au sein des communautés quan l'attitude à adopter vis-à-vis de interventions.  Impact: Moyen  Probabilité: Moyenne   | Declaration aes Ivalions Unies sur les arous       |   |   |
|   | des peuples autochtones (2007), les peuples        | certains individus de                     |   |
| au sein des communautés l'attitude à adopter vis-à-vis interventions.  Impact: Moyen  Probabilité: Moyenne  | autochtones ont le droit de décider de leur        |   |   |
| au  | avenir. Il s'agit de ne pas favoriser une certaine | au sein des communautés                   |   |
| næ<br>næ  | forme d'assimilation à travers les interventions   |   |   |
|   | du projet ni de renforcer certaines tensions au    |   |   |
| Probabilité: Moyenne  | sein des communautés.                              | Impact : Moven                            |   |
| Probabilité: Moyenne  |  | ALERT DELCE : 1770 July                   |   |
|   |  | Probabilité: Moyenne                      |   |

- 81. Le rôle d'assurance qualité revient au comité de pilotage du projet, ce dernier le délègue au PNUD qui est en charge de la coordination générale du projet. Le budget du Suivi & Evaluation et Communication s'élève à 8% du budget global du projet, soit 480 000 USD. 60% de ce budget revient à la coordination du programme (PNUD) pour les activités générales de suivi et évaluation comme l'évaluation finale, les sondages de perceptions et l'organisation des Comités de pilotage et technique.
- 82. 40% du budget de Suivi & Evaluation est confié aux agences de mises en œuvre pour réaliser leurs propres activités de suivi et évaluation.
- 83. Enfin, 3% correspond à des activités de suivi et évaluation ainsi que de coordination menées conjointement avec le STAREC qui joue son rôle de par son mandat découlant de l'Ordonnance N°14/014 du 14 Mai 2014 modifiant et complétant l'Ordonnance N°09/051 du 29 Juin 2009 portant institution, organisation et fonctionnement d'un Programme de Stabilisation et de Reconstruction des Zones sortant de Conflits Armés. Le STAREC, au niveau national et provincial, remplit également des fonctions de suivi/évaluation et coordination du projet. Les membres du STAREC travaillent en collaboration avec les agences de mise en œuvre afin d'assurer le progrès vers les résultats et la coordination entre les différents acteurs d'intervention. Il contribuera par son expertise aux activités de suivi et de coordination prévues dans le cadre du projet.
- 84. Ce budget permet de couvrir l'ensemble des missions de planification, de suivi et d'évaluation des activités du projet et des partenaires ainsi que la réalisation de sondages de perception auprès des bénéficiaires et des communautés tels que prévu dans le cadre de résultat du projet.
- 85. En outre, le projet dispose d'un(e) expert(e) en suivi et évaluation qui assure la compilation des informations fournies par les différents partenaires de mise en œuvre. Il/Elle travaille directement avec le/la Coordonnateur(trice) du projet et les différents experts des composantes et des agences d'exécution afin de garantir l'atteinte des résultats prévus.
- 86. Conformément aux politiques et procédures de programmation énoncées dans le Guide de l'utilisateur du PNUD, le projet sera suivi de la manière suivante :

#### Dans le cadre du cycle annuel

87. En l'absence de données de référence précises, le projet procèdera à un exercice préliminaire de collecte de données pour définir les lignes de référence de chaque indicateur de produit. Ce cadre de résultat mis à jour sera présenté au comité de projet le 3ème mois de la mise en œuvre du projet.

- 88. Une évaluation de la qualité enregistrera chaque trimestre les progrès réalisés vers l'atteinte des résultats clés, basée sur les critères de qualité et les méthodes consignées dans le tableau de gestion de la qualité.
- 89. Un journal des problèmes sera activé et mis à jour par les différentes agences de mise en œuvre afin de faciliter le suivi et la résolution de problèmes potentiels ou des demandes de modification.
- 90. Un journal des risques fondé sur une analyse initiale des risques (annexe 1) sera activé dans Atlas et régulièrement mis à jour en fonction des facteurs de l'environnement externe qui pourraient affecter la réalisation du projet.
- 91. Un rapport trimestriel d'avancement fondé sur les informations susmentionnées enregistrées dans Atlas sera soumis par le coordinateur de projet au Comité de projet par le biais de l'assurance projet. Ce rapport suivra le format de rapport standard disponible dans l'Executive Snapshot.
- 92. Un journal des enseignements sera régulièrement mis à jour pour assurer l'apprentissage et l'adaptation continus au sein de l'organisation et faciliter la préparation du rapport sur les enseignements à la fin du projet.
- 93. Un plan de suivi du calendrier sera activé dans Atlas et mis à jour afin de suivre les actions/événements clés en matière de gestion.

# Evaluation finale

- 94. Au cours du dernier mois de la mise en œuvre du projet, une évaluation finale sera effectuée par un consultant externe et indépendant et menée selon les normes et standards du Groupe de l'évaluation des Nations Unies. Sous la direction générale du comité de pilotage, le chef de projet et le responsable de l'unité S&E seront responsables de la gestion au jour le jour de l'évaluation. Le BCNUDH et OIM sont informés et contribuent au processus.
- 95. L'objectif principal de l'évaluation indépendante finale sera d'évaluer les résultats (extrants) générés à partir de ce projet par rapport aux cinq critères : l'efficacité, la pertinence, l'impact et la durabilité. Cette évaluation finale et les rapports trimestriels seront utilisés comme outils de partage des connaissances et de l'apprentissage à la fois avec les partenaires nationaux ainsi que les donateurs et d'autres organismes.

# e. Stratégie de fin de projet / Durabilité

96. Il s'agit d'un programme catalytique : les financements reçus ne permettent pas de répondre globalement à tous les besoins identifiés des communautés des trois provinces ciblées mais contribuent à insuffler de nouvelles dynamiques et à tester une stratégie innovante pour répondre à des besoins spécifiques identifiés.

- 97. Ainsi, la mobilisation de ressources additionnelles est particulièrement importante et cruciale afin de pouvoir développer et dupliquer ces interventions auprès de nouvelles communautés également affectées par le conflit. Les changements structurels, tels que la consolidation de la paix et la relance de l'économie locale, sont le résultat d'investissements conséquents sur le long terme. Cette optique sera facilitée par l'Initiative en cours du Président de la République de faire adopter une Stratégie Nationale de Désarmement Démobilisation et Réintégration Communautaire.
- 98. En outre, le programme s'inscrit en synergie avec de nombreuses interventions humanitaires et de développement déjà mises en œuvre dans les différentes provinces ciblées. Il contribue ainsi à la matérialisation de l'approche Nexus qui vise à renforcer les passerelles entre l'humanitaire, la paix et le développement afin de réduire durablement les besoins humanitaires. La durabilité des interventions est ainsi particulièrement importante.
- 99. Une stratégie de sortie du programme et de continuation des interventions dans les zones ciblées, voire de duplication de ces interventions dans d'autres provinces/territoires également concernés par le mouvement de démobilisation spontanée, sera élaborée à l'issue de la première année de mise en œuvre du programme en fonction des résultats obtenus et des leçons apprises.

#### IV. Budget du projet

100. Indiquez clairement en combien de tranches le budget sera transféré et quelles sont les conditions pour le transfert de la deuxième tranche ou d'une tranche suivante. L'approche standard consiste en deux tranches pour les bénéficiaires de l'ONU et trois pour les bénéficiaires qui ne sont pas les agences de l'ONU. La deuxième tranche requiert que le projet ait dépensé ou engagé au moins 75% du budget de la tranche préalable et que les rapports PBF dus au cours de la période écoulée aient été soumis. Des tranches ou des conditions supplémentaires peuvent être ajoutées en fonction du contexte du projet, de la capacité de mise en œuvre et du niveau de risque.

Remplissez les deux tableaux du budget en annexe D (document Excel à part).

47

Budget global du projet

|                            |   | Budget prévu (en                    | Budget<br>BCNUDH   | Budget OIM   | Budget PNUD                |
|----------------------------|---|-------------------------------------|--|--|----------------------------|
| Produits                   | Activités   | dollars américains)                 | (en dollars<br>américains)   | (en dollars<br>américains)   | (en dollars<br>américains) |
| Effet 1 : Les mécanismes d | Effet 1 : Les mécanismes de justice transitionnelle (droit à la vérité, droit à la justice, droit à la réparation et garanties de non-répétition) sont rendus opérationnels et/ou renforcés dans les localités ciblées. | rité, droit à la justice, e<br>tes. | troit à la réparai   | ion et garanties d   | e non-répétition)          |
|                            | Etat des lieux et collecte des données  |                                     |  |  |                            |
| Indicateur : Nombre        | (quantitative et qualitative)   |                                     |  |  |                            |
| d'états des lieux par      | égées par sexe et par   | \$ 60 000,00                        | \$60 000,00  |  |                            |
| province et niveau local   | ransitionnelle au niveau local et   |                                     |  |  | 30000000                   |
| transitionnelle et         |   |                                     |  |  |                            |
| résolutions des conflits   | Réalisation des consultations   |                                     |  |  |                            |
| olahovés                   | populaires et la validation des états   | 000000                              | \$ 50 000 00   |  | . K                        |
|                            | de lieux afin d'identifier les besoins  |                                     | 00,000 00 \$   |  |                            |
| Niveau de référence : 1    | en matière de justice transitionnelle   |                                     | The state of the s |  |                            |
| (Kasai Central)            | Sensibilisation des autorités, la   |                                     |  |  | *                          |
|                            | société civile et les communautés sur   |                                     |  |  |                            |
| Cible: 3 (Kasaï Central,   | le processus de justice   | \$ 60 000,00                        | \$ 60 000,00   |  |                            |
| Kasai, Tanganyika)         | transitionnelle, les droits humains,  |                                     |  |  |                            |
|                            | les espaces de dialogue;  |                                     |  |  |                            |
|                            | Sous total  | \$ 170 000,00                       | \$ 170 000,00  |  |                            |
| Indicateur 1.2: Nombre     | Développement des outils  |                                     |  |  | and the property of        |
| de décisions judiciaires   | mécanismes pour la lutte contre   |                                     |  |  | 0.000.00                   |
| (désagrégées par type de   | l'impunité: élaboration, suivi et   | \$ 65 000,00                        | ı  |  | 00,000 co.¢                |
| décisions) rendues dans le | évaluation des stratégies provinciales  |                                     |  |  |                            |
| cadre de dossiers de       |   |                                     |  | The second secon |                            |
| crimes internationaux et   | Renforcement des capacités des  | \$ 60 000,00                        | ļ  |  | \$ 60 000,00               |
| graves violations des      | acteurs judiciaires militaires et civils  |                                     |  |  |                            |

| Produits   | Activités   | Budget prévu (en    | BUNUDH                     | Budget OIM                 | Budget PNUD                |
|--|---|---------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
|  |   | dollars américains) | (en dollars<br>américains) | (en dollars<br>américains) | (en dollars<br>américains) |
| droits de l'homme<br>Niveau de référence :<br>TBD  | Appui au fonctionnement des acteurs<br>de la chaine pénale à travers un appui<br>technique et logistique aux missions<br>d'enquête, et audiences foraines et<br>chambres du conseil | \$ 250 000,00       | \$ 100 000,00              |                            | \$ 150 000,00              |
| Cible: TBD   | Mise en place des mécanismes de<br>suivi et validation et mobilisation des<br>parties prenantes   | \$ 30 000,00        | r                          | a                          | \$ 30 000,00               |
|  | Sous total  | \$ 405 000,00       | \$ 100 000,00              |                            | \$ 305 000.00              |
| Indicateur 1.3: Nombre<br>de Commissions<br>Provinciales Vérité et                                 | Conduite et actualisation des<br>analyses des conflits dans les<br>provinces ciblées  |                     | ı                          | ı                          | \$ 50 000,00               |
| Réconciliation mises en<br>place   | Sensibilisation des parties prenantes sur les CVR   | \$ 75 000,00        | \$ 75 000,00               | ,                          |                            |
| Niveau de référence : 0<br>Cible : 3   | Fournir un appui technique et logistique au processus d'établissement de Commission Provinciale Vérité et Réconciliation.   | \$ 70 000,00        | \$ 70 000,00               |                            | ,                          |
|  | Sous total  | \$ 195 000,000      | \$ 145 000.00              | ı                          | \$ 50 000.00               |
| Indicateur 1.4 : Nombre<br>de espaces de dialogue<br>mise en place et des<br>mécanismes renforcés. | Identification et analyse et renforcemennt des mécanismes alternatifs locaux de règlement des conflits pour la résolution des conflits (coutumier; foncier);                        | \$ 90 000,00        |                            |                            | \$ 90 000,00               |
| Niveau de référence : 0<br>Cible : TBD   | Renforcement des capacités des animateurs des mécanismes alternatifs de règlement des conflits et structures communautaires   | \$ 120 000,00       | 1                          |                            | \$ 120 000,00              |

|          |  | Budget prévu (en    | Budget                     | Budget OIM                 | Budget PNUD                |
|----------|--|---------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Produits | Activités  | dollars américains) | (en dollars<br>américains) | (en dollars<br>américains) | (en dollars<br>américains) |
|          | Sensibilisation à la participation des victimes et auteurs dans ces mécanismes, et appuyer la résolution des conflits intra et in | \$ 75 000,00        |                            | ı                          | \$ 75 000,00               |
|          | Appui aux radios communautaire pour la sensibilisation liée à la culture de la paix et réconciliation  | \$ 125 000,00       | U                          | \$ 125 000,00              | I                          |
|          | Appui au développement d'espaces de dialogues inclusifs et renforcement des mécanismes de dialogues entre autorités/institutions et les organisations de la société civile en particulier des femmes et des jeunes ;   | \$100 000,00        | \$ 100 000,00              |                            | ı                          |
|          | Mise en place d'une assistance holistique (juridique, médicale et psychosociale) pour les victimes, communautés, dépendants et démobilisés (sessions d'écoutes individuelles et collectives, activités de prévention);   | \$ 175 000,00       | \$ 175 000,00              | l .                        | 1                          |
| 8        | Appui aux activités de sensibilisation à la culture de la paix et coexistence pacifique (activités culturelles, sportives);  | \$250 000,00        |                            | \$ 250 000,00              | 1                          |
|          | Sous total   | \$ 935 000,00       | \$ 275 000,00              | \$ 375 000,00              | \$ 285 000,00              |
| TOI      | TOTAL PRODUIT 1  | \$ 1 705 000,00     | S 690 000,00               | \$ 375 000,00              | S 640 000,00               |

| 'n | w | w |
|----|---|---|

| Produite  | Aotivitée   | Budget prévu (en                                   | Budget                                | Budget OIM                              | Budget PNUD                         |
|---|---|--|---------------------------------------|---|-------------------------------------|
| 2   | Activities  | dollars américains)                                | (en dollars<br>américains)            | (en dollars<br>américains)              | (en dollars<br>américains)          |
| Produit 2 : Les commun<br>à travers le développ                               | Produit 2 : Les communautés bénéficient de la redynamisation de l'économie locale et d'un accès amélioré aux services sociaux de base à travers le développement d'activités génératrices de revenus et la réhabilitation d'infrastructures communautaires prioritaires | de l'économie locale e<br>tus et la réhabilitation | et d'un accès ame<br>d'infrastructure | élioré aux service.<br>s communautaire. | s sociaux de base<br>s prioritaires |
|   | Appui à la mise en place et renforcement des capacités en matière d'audit social des CLPD dans les zones concernées   | \$ 100 000,00                                      | \$ 30 000,00                          |   | \$ 70 000,00                        |
| Indicateur 2.1 : Nombre de<br>comités Locaux de<br>Développement installés et | Identification participative et basée sur le DdH des besoins  |  |                                       |   |                                     |
| renforcés<br>Niveau de référence : 0<br>Cible : 20 CLPD som installés         | communautaires en matière de<br>service de base et relèvement<br>économique (paquets<br>d'interventions) et l'élaboration des   | \$ 65 000,000                                      | \$ 30 000,00                          |   | \$ 35 000.00                        |
| et renforcés  | plans locaux de développement - Identification participative des zones d'interventions spécifiques  |  | 11                                    | 8                                       |                                     |
|   | communautaires à réhabiliter;   |  |                                       |   |                                     |
|   | Sous total  | \$ 165 000,00                                      | \$ 60 000,00                          |   | \$ 105 000.00                       |
| Indicateur 2.2: Nombre<br>d'emplois crées à travers<br>les AGR                | Sélection et formation des ONG d'exécution et mettre en œuvre des chantiers HIMO pour la réhabilitation des infrastructures (qui  |  |                                       | 4                                       | ,                                   |
| Niveau de référence : 0   | sont des réparations matérielles et<br>symboliques des préjudices   | \$ 1 155 555,00                                    | ř.                                    | \$ 462 222,0                            | \$ 693 333,00                       |
| Cible: 2.500 emplois<br>créés à travers les AGR.                              | causés) en assurant la participation<br>des ex-miliciens, personnes<br>associées impliquées dans le   | and the second                                     |                                       |   |                                     |

| Ŧ | • | - | • | + |
|---|---|---|---|---|
|   |   |   |   |   |
|   |   |   |   |   |

|   | AND AND THE STREET OF THE STREET  | Budøet nrévu (en    | BCNUDH                     | Budget OIM                 | Budget PNUD                |
|---|---|---------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Produits  | Activités   | dollars américains) | (en dollars<br>américains) | (en dollars<br>américains) | (en dollars<br>américains) |
|   | processus de justice transitionnelle<br>ainsi que les victimes, famille<br>d'accueil, déplacés internes, expulsés<br>d'Angola   |                     | =                          |                            | <i>y</i>                   |
|   | Dotation en équipements pour la<br>fiabilisation des infrastructures  | \$ 250 000,00       | ı                          | \$ 100 000,0               | \$ 150 000,00              |
|   | Facilitation à la création et le développement d'associations de producteurs et de petites entreprises locales (avec l'épargne des travaux HIMO):   | \$ 470 000,00       | ,                          | \$ 188 000,00              | \$ 282 000,000             |
|   | Dotation des équipements et infrastructures répondants au besoin de consolidation des AGR (stockage, transport  | \$ 150 000,00       | 1                          | \$ 60 000,00               | \$ 90 000,00               |
|   | Sous total  | \$ 2 025 555,00     | 311                        | \$ 810 222,00              | \$ 1 215 333,00            |
| Indicateur 2.3: Nombre de jeunes formés aux métiers porteurs Niveau de référence: 0 | Identification et appui au développement de filières porteuses pour la création/développement d'activités génératrices de revenus (respectueuse de l'environnement et gestion durable des ressources naturelles): | \$ 150 000,00       |                            | \$ 60 000,00               | \$ 90 000,00               |
| Cible : 300 jeunes formés<br>aux métiers et réinsérés                               |   | \$.200,000,00       |                            | \$ 80.000,00               | \$ 120 000,00              |

| Produite     | Activitée  | Budget prévu (en    | Budget                     | Budget OIM                      | Budget PNUD                |
|--------------|--|---------------------|----------------------------|---------------------------------|----------------------------|
|              |  | dollars américains) | (en dollars<br>américains) | (en dollars<br>américains)      | (en dollars<br>américains) |
|              | Renforcer les chaines de valeurs<br>liées aux entreprises établies en<br>assurant leur durabilité; | \$ 300 000,00       | 1                          | \$ 120 000,00                   | \$180 000,00               |
|              | Sous total   | \$ 650 000,00       |                            | \$ 260 000.00                   | \$ 390 000.00              |
| TOT          | TOTAL PRODUIT 2  | \$ 2 840 555,00     | S 60 000,00                | \$1 070 222.00                  |                            |
| TOTALF       | TOTAL PROGRAMMATIQUE   | \$ 4 545 555,00     | \$ 750 000,00              | \$1 445 222.00                  |                            |
|              | Fonctionnement & Equipement  | \$ 100 000,00       | \$ 20 000,00               | \$ 20 000,00                    | \$ 60 000,00               |
| Onératione   | Staff  | \$ 481 922,00       | \$ 134 000,00              | \$ 157 922.00                   | \$ 190 000,00              |
| operations   | Suivi & Evaluation (7%) & Communication (1%)   | \$ 480 000,00       | \$ 90 000,00               | \$ 100 000,00                   | \$ 290 000,00              |
| TOT          | TOTAL OPERATIONS   | \$1 061 922,00      | \$ 244 000,00              | \$ 277 922.00                   | \$ 540 000.00              |
| TOTAL PROGRA | TOTAL PROGRAMMATIQUE & OPERATIONS  | \$5 607 477,00      | \$ 994 000,00              | \$ 1 723 144.00                 | \$ 2 890 333.00            |
| GN           | GMS 7% (Agences)   | \$ 392 523,39       | \$ 69 580,00               | \$ 120 620,08                   | \$ 202 323.31              |
| TC           | TOTAL PROJET   | S 6 000 000,00      | 8 1 063 580 00             | \$ 1 063 580 00 \$ 1 842 764 00 | C 2 007 656 00             |

# Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

#### **AA Functions**

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved "Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds" (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The
  AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after
  having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and
  Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations' headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

# Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

| Type of report  | Due when  | Submitted by   |
|---|---|--|
| Semi-annual project progress report   | 15 June   | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual project progress report  | 15 November   | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| End of project report covering entire project duration  | Within three months from<br>the operational project<br>closure (it can be<br>submitted instead of an<br>annual report if timing<br>coincides) | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it | l December  | PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.                         |

## Financial reporting and timeline

| Timeline               | Event   |
|------------------------|---|
| 30 April               | Annual reporting - Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)           |
| Certified fina closure | l financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project |

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

| 31 July    | Voluntary Q2 expenses (January to June)      |
|------------|--|
| 31 October | Voluntary Q3 expenses (January to September) |

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

# Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

### **Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (http://unpbf.org) and the Administrative Agent's website (http://mptf.undp.org).

# Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording - please do not remove)

# Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

#### Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

| Type of report   | Due when  | Submitted by   |
|--|---|--|
| Bi-annual project<br>progress report   | 15 June   | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual project progress report   | 15 November   | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| End of project report<br>covering entire project<br>duration   | Within three months from<br>the operational project<br>closure (it can be<br>submitted instead of an<br>annual report if timing<br>coincides) | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request | 1 December  | PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.                         |

| for additional PBF        |  |
|---------------------------|--|
| allocation if the context |  |
| requires it               |  |

#### Financial reports and timeline

| Timeline    | Event   |
|-------------|---|
| 28 February | Annual reporting - Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year) |
| 30 April    | Report Q1 expenses (January to March)                                 |
| 31 July     | Report Q2 expenses (January to June)                                  |
| 31 October  | Report Q3 expenses (January to September)                             |

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

# Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

#### Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (http://unpbf.org) and the Administrative Agent website (http://www.mptf.undp.org)

# Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

# Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware

of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

# Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- > Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (NOTE: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- > Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (NOTE: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- > Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project<sup>13</sup>
- > Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

59

Annexe B: Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)

| Étapes  |   |  |  |  |  | Réalisation dans<br>les 10 premiers<br>mois  |   |
|---|---|--|--|--|--|--|---|
| Moyens de<br>vérification/ fréquence<br>de collecte | Sondage de perception<br>(question HHI)<br>Semestriel   |  | Sondage de perception<br>(question HHI)<br>Semestriel  | Observations: documents institutionnels: Trimestriels  |  | Rapport des missions<br>d'état des lieux et des<br>consultations                         | Trimestriel   |
| Indicateurs   | Indicateur I a: % de la population ayant confiance dans les mécanismes alternatifs de règlement des conflits pour résoudre durablement leurs conflits locaux    | Niveau de référence : TBD<br>Cible : TBD                     | Indicateur 1 b : % de la population estimant que le niveau de paix dans le quartier village est beaucoup extrême Niveau de référence : TBD Cible: TBD                                | Indicateur 1c: Nombre et nature des<br>mécanismes de la justice transitionnelle qui<br>sont opérationnels dans les localités ciblées<br>Niveau de référence: 0 | Cible: 3 par province (lutte contre<br>l'impunité: commission vérité et<br>réconciliation: réparation) | Indicateur 1.1.1: Nombre et Type de besoins de JT identifié dans les populations ciblées | Niveau de référence : TBD<br>Cible :TBD   |
| Produits  |   |  |  |  |  | Produit 1.1 :<br>Les connaissances de la population<br>sur les mécanismes de justice     | transitionnette sont renjorcees et les<br>besoins en matière de justice des<br>populations sont identifiés. |
| Résultats   | Résultat 1: Les mécanismes de justice transitionnelle (droit à la vérité, droit à la justice, droit à la réparation et garanties de non-répétition) sont rendus | opérationnels et/ou renforcés<br>dans les localités ciblées. | ODD 16 visant à « promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les | responsables et ouvertes à tous ». (Recommandations de l' Examen périodique universel des droits de l'homme auvoirelles le projet                              | Contribue, le cas échéant, et<br>l'année de l'Examen)  |  |   |

| - 3 | į, | ~ |
|-----|----|---|

|  | Réalisation dans<br>les 6 premiers   |   | Réalisation dans<br>les 10 premiers<br>mois   |  | Tout au long de la<br>durée du projet   | Tout au long de la<br>durée du projet                              |
|--|--|---|---|--|---|--|
|  | Rapports de mise en<br>œuvre/d'évaluation;   | Rapports des Etats des<br>Lieux   | Rapport d'activités de sensibilisation Sondage parmi les participants   | Quadrimestriel   | Sondage de perception<br>(HHI)<br>Semestriel  | Décisions judiciaires collectées au niveau des greffes Trimestriel |
| des activités relevant du tit des lieux et collecte des es (quantitative et qualitative) régées par sexe et par âge sur les uismes de justice transitionnelle eau local et provincial; éalisation des consultations nires et la validation des états de afin d'identifier les besoins en e de justice transitionnelle; et les unautés sur le processus de transitionnelle, les droits ns, les espaces de dialogue; it ransitionnelle, les droits ns, les espaces de dialogue; au transitionnelle, les droits ns, les espaces de dialogue; it ransitionnelle, les droits ns, les espaces de dialogue; contre mité est améliorée grâce au cement des capacités ques et opérationnelles des s'judiciaires.  Développement des mécanismes pour la lutte contre nité: élaboration, suivi et tion des stratégies provinciales rissation;   | Indicateur 1.1.2: Nombre d'états des lieux par province et niveau local sur la justice transitionnelle et résolutions des conflits | réalisés Niveau de référence : 1 (Kasaï Central) Cible : 3 (Kasaï Central)  | Indicateur 1.1.3: % des acteurs ciblés ayant une connaissance améliorée des mécanismes de justice transitionnelle Niveau de référence : TBD | Cible: TBD   | Indicateur 1.2.1: % de la population inclus les démobilisés volontaire ayant confiance dans les institutions judiciaires civiles et militaires  Niveau de référence : TBD |  |
| Liste of produce a. Et donné désage mécar au nive popula lieux au nive matière comm justice humai l'effic l'impurentor technique.  L'effic l'impurentorite de produi acteur.  Liste of produis a. outils l'impurentorite de produi acteur acteur acteur acteur acteur acteur acteur de produi acteur act | Liste des activités relevant du<br>produit<br>a. Etat des lieux et collecte des  | données (quantitative et qualitative)<br>désagrégées par sexe et par âge sur les<br>mécanismes de justice transitionnelle<br>au niveau local et provincial; | Réalisation<br>daires et la va<br>t afin d'ident<br>ère de justice  | Sensibilisation des les, la société civilimunautés sur le prociec transitionnelle, le nains, les espaces de dial | la lutt<br>méliorée<br>des<br>apérationnes.   | du<br>lutte cor<br>suivi<br>rovincia                               |

| Rapport des institutions judiciaires; Greffe de 12 mois de mise en œuvre de la stratégie de poursuite  | (pré-test et post-test)  Trimestriel  Trimestriel  | Rapport des activités de Evaluation faite après 18 mois du projet et 24 mois Quadrimestriel   | Document d'établissement de CVR après 18 mois du projet et 24 mois          |
|--|--|---|---|
| Indicateur 1.2.3:% de dossiers prioritaires Rapp ayant fait l'objet d'un traitement judiciaire judic (désagrégé par étapes d'instruction)  Niveau de référence : TBD             | 1.2.4: Nombre de magistrats illitaires formés en matière de des crimes internationaux et ition des connaissances lors des notamment sur le droit de la it est garanti aux démobilisés référence: TBD   | Indicateur 1.3.1: Nombre des individus Rap désagrégés par fonctions sociales (leader communautaire; politique; forces de sécurité; démobilisés volontaires) ainsi que les démobilisés volontaires ayant été sensibilisés sur les Commissions Provinciales Vérité et Réconciliation Niveau de référence: TBD | 1.3.2 : Nombre de Commissions y Vérité et Réconciliation mises éférence : 0 |
| b. Renforcement des capacités des la acteurs judiciaires militaires et civiles a en matière de poursuite des crimes internationaux et violations graves n des droits de l'homme; | c. Appui au fonctionnement des acteurs de la chaine pénale à travers un appui technique et logistique aux missions d'enquête, audiences foraines et chambres du conseil; fi d. Mise en place des mécanismes de vsuivi et validation et mobilisation des parties prenantes. | Produit 1.3:  Le processus de réconciliation est amorcé à travers la mise en place de Commissions Vérité et Réconciliation (CVR) au niveau provincial su Liste des activités relevant du produit :  a. Conduite et actualisation des analyses des conflits sensibles au                                     | ries<br>et  |

| C |  |
|---|--|
|   |  |
|   |  |
|   |  |

| d'établissement de Commission<br>Provinciale Vérité et Réconciliation.   |  |  |   |
|--|--|--|---|
| Produit 1.4:  Les capacités des mécanismes alternatifs de règlement de conflits sont renforcées pour améliorer la résolution durable des conflits locaux on conformité que les conflits locaux en conformité que les conflits locaux en conformité que les conflits locaux en conformité que les mineries que le mineries que les mineries que les mineries que les conformités que le mineries que le mineries que les mineries que les mineries que le mineries que | Indicateur 1.4.1: Niveau de reconnaissance des décisions des MARC par la population et par les autorités judiciaires et politiques   |  | Tout au long de la<br>mise en œuvre du<br>projet    |
| fondamentaux des droits de l'homme   | Niveau de reterence : 1BD  Cible: TBD  | Semestriel   |   |
| Liste des activités relevant du<br>produit:<br>a. Identification et analyse des  | Indicateur 1.4.2: % des individus qui estiment que leurs relations avec les membres de leurs communautés en ce   | Sondage de perception<br>(HHI)   | Tout au long de la<br>mise en œuvre du<br>projet    |
| mécanismes alternatifs locaux de<br>règlement des conflits pour la<br>résolution des conflits (coutumier;<br>foncier);   | compris les démobilisés volontaires sont<br>bonnes/très bonnes<br>Niveau de référence : TBD  | Semestriel   |   |
|  |  |  |   |
| o. Kenforcement des capacites des animateurs des mécanismes alternatifs de règlement des conflits et structures communautaires, y compris la Commission de Règlement des Conflits Coutumiers;  | Indicateur 1.4.3: Nombre d'individus inclus les démobilisés volontaires (désagrégé par sexe) ayant bénéficié d'une assistance (désagrégé par catégories)  Niveau de référence : 0                        | Rapport des institutions<br>judiciaires, des Barreaux<br>et Clinique Juridique;<br>Trimestriel | Evaluation faite après 18 mois du projet et 24 mois |
| c. Sensibilisation à la participation<br>des victimes et auteurs dans ces  | Indicateur 1.4.4: Nombre de espaces de dialogue mise en place et des mécanismes renforcés.   | Rapports de mise en œuvre / d'évaluation;<br>Documents produits                                | Evaluation faite après 18 mois du projet et 24 mois |
| mecanismes, et appuyer la résolution<br>des conflits intra et<br>intercommunautaires ;   | Niveau de référence : 0<br>Cible : TBD   | dans les<br>mécanismes/espaces   |   |
| d. Appui aux radios communautaires<br>pour la sensibilisation liée à la culture<br>de la paix et réconciliation ;  | Indicateur 1.4.5:% de jeunes hommes et femmes y compris les démobilisés volontaires (désagrégé) ayant affirmé un changement de perception / comportement après avoir participé aux activités récréatives | Rapports d'activités<br>Enquête de perception<br>Trimestriel                                   | Misc en œuvre<br>dans les trois<br>premiers mois    |

| ø  | 4 | ٦ |
|----|---|---|
| ٩, |   |   |
|    |   |   |

|                                  | e. Appui au developpement d'espaces<br>de dialogues inclusifs et renforcement  | Niveau de référence : 0%   |  |                                     |
|----------------------------------|--|--|--|-------------------------------------|
|                                  | dialogues e  | Cible: TBD   |  |                                     |
|                                  | autorités/institutions et les organisations de la société civile en  | Indicateur 1.4.6: % de populations sensibilisées à travers des activités | Enquête de perception                    | Impact à mesurer<br>après 12 mois - |
|                                  | particulier des femmes et des jeunes ;   | ı,<br>on   | Scmestriel                               | mise en œuvre<br>continue           |
|                                  | f. Mise en place d'une assistance  | s  |  |                                     |
|                                  | holistique (jundique, medicale et<br>psychosociale) pour les victimes,   | Niveau de référence : 0%   |  |                                     |
|                                  | communautés, dépendants et démobilisés (sessions   | Cible: TBD   |  |                                     |
|                                  | viduelles et co  |  |  |                                     |
|                                  | activites de prevention, etc.);  |  |  |                                     |
|                                  | g. Appui aux activités de sensibilisation à la culture de la paix  |  | *  |                                     |
|                                  | et coexistence pacifique (activités  |  |  |                                     |
|                                  | culturelles, sportives).   |  |  |                                     |
| Résultat 2:                      |  | Indicateur 2 a: Nombre de Plans Locaux                                   | conjc                                    |                                     |
| Les communautés bénéficient de   |  | de Developpement appuyes:  | trimestrielle                            |                                     |
| la redynamisation de l'economie  |  | Niveau de référence : 0:   |  |                                     |
| locale et a un acces amenore uux |  | Cible: 10 territoires dont les 7 du Kasaï et                             |  |                                     |
| le développement d'activités     |  | les 3 du Tanganyika.   |  |                                     |
|                                  |  | Indicateur 2 b : Nombre de démobilisés                                   | conje                                    |                                     |
| réhabilitation d'infrastructures |  | volontaires, retournes et membres des                                    | terrain a irequence                      |                                     |
| communautaires prioritaires.     |  | HIMO par provinces (désagrégé par sexe)                                  |  |                                     |
| (Cible(s) ODD auxquels le projet |  |  | Карроп des                               |                                     |
| contribue. le cas échéant)       |  | Niveau de référence : 0<br>Cible: 3 000 personnes dont 40% des           | et du CLPD sur la                        |                                     |
|                                  | (1) 大学 (1) 大学 (1) 大学 (2) | femmes.  | situation des                            |                                     |
| (Recommandations de l' Examen    |  |  | demobilisees.<br>retoumées, et déplacées |                                     |

|  |  |  |  |  | l'homme auxquelles le projet<br>contribue, le cas échéant, et<br>l'année de l'Examen)  |
|--|--|--|--|--|--|
| et par l'approche basée sur les droits de l'homme (HRBD) sensible au genre des besoins communautaires en matière de service de base et relèvement économique (paquets d'interventions) et l'élaboration des plans locaux de développement-Identification participative des zones d'interventions spécifiques | matière d'audit sociale des ressources et politiques publiques ;  b. Identification participative    | Liste des activités relevant du produit:  a. Appui à la mise en place des CLPD dans les zones concernées et renforcement de leurs capacités en | Produit 2.1:  Les capacités des communautés d'accueil et affectées par les conflits sont améliorées pour répondre aux besoins communautaires en matière de services de base et de cohésion |  |  |
| Cible : 10 infrastructures de bases identifiées  | Indicateur 2.1.3 : Nombre/Type d'infrastructures/services de base identifiés Niveau de référence : 0 | 24.18 0 4 2 0 2 1  | Indicateur 2.1.1: Nombre de comités Locaux de Développement installés et renforcés;  Niveau de référence : 0  Cible : 20 CLPD sont installés et renforcés                                  | Niveau de référence : 0<br>Cible: 3 200 individus  | Indicateur 2 c: Nombre de démobilisés volontaires et autres personnes impliquées dans les AGR pour la relance d'une économie durable : |
|  | Visites conjointes de<br>terrain à fréquence<br>trimestrielle  | Rapports de mise en œuvre / d'évaluation ; Enquêtes de perception parmi les acteurs ciblés   |  | Rapport des administrations locales et du CLPD sur la situation des démobilisées, et déplacées | Visites conjointes de<br>terrain à fréquence<br>trimestrielle  |
|  | Mise en œuvre<br>dans les 3 premiers<br>mois   | Mise en œuvre<br>tout au long du<br>projet   | Mise en œuvre dans les 8 premiers mois   |  |  |

| 5                                    | >  |                              |                                   |                                   |                                 | ,                                   |                |                                  |                           |                            |                              |  |                                       |                                   |                                       |                                      |                            | ĭ  |   |                          |           |                                  |  |          |                                 |                                   |                  |                              |                                |                             |                                   |   |                               | 4                                    |
|--------------------------------------|--|------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------|----------------|----------------------------------|---------------------------|----------------------------|------------------------------|--|---------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------|--|---|--------------------------|-----------|----------------------------------|--|----------|---------------------------------|-----------------------------------|------------------|------------------------------|--------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------|---|-------------------------------|--------------------------------------|
| infrastructures répondants au besoin | <ul> <li>d. Dotation des équipements et</li> </ul> | l'épargne des travaux HIMO); | petites entreprises locales (avec | producteurs et productrices et de | développement d'associations de | c. Facilitation à la création et le | compacteurs,); | infrastructures (stabilisateurs, | pour la fiabilisation des | b. Dotation en équipements | internes, expulsés d'Angola; | victimes, familles d'accueil, déplacés | justice transitionnelle ainsi que les | impliquées dans le processus de   | des ex-miliciens, personnes associées | causés) en assurant la participation | symboliques des préjudices | sont des réparations matérielles et      | réhabilitation des infrastructures (qui | de Main d'Œuvre) pour la | ute Inten | ONG d'exécution et mise en œuvre | a. Sélection et formation des          | produit: | Liste des activités relevant du | d'infrastructures communautaires. | les et li        | d'opportunités en faveur des | liorée par la création d'emple | des groupes vulnérables est | La réintégration socio-économique | Produit 2.2:                              | communautaires à réhabiliter; | (communautés) et des infrastructures |
| n                                    |  |                              | 6                                 | 6                                 |                                 |                                     |                | provinces.                       | _                         |                            | Niveau de référence : 0      | 55-122                                 | volontaires                           | tout en indiquent les démobilisés |                                       |                                      | AGR.                       | Cible: 2.700 emplois créés à travers les | Niveau de référence : 0                 | _                        |           | a travers les Aux (ucagiege par  | Indicateur 2.2.2 : Nombre d'emplois ci | T        |                                 | Niveau de référence : 0.          |                  |                              | 100                            | 200                         | (100)                             | Indicateur 2.2.1 : Volume d'emplois créés |                               |                                      |
|                                      |  |                              |                                   |                                   |                                 |                                     |                |                                  |                           |                            |                              |  | Rapports indépendants                 | _                                 | trimestrie                            | conjo                                |                            |  |   |                          |           | trimestrielle                    | conje                                  | riei     | 3                               | travaux                           | d'achèvement des | rap                          | d'activités, fiches de         | trimestrielle; Rapport      | п                                 | 믕.  |                               |                                      |
|                                      |  |                              |                                   |                                   |                                 |                                     |                | *                                |                           |                            |                              |  |                                       |                                   | -                                     | MISE EII ŒUVIE                       |                            |  |   |                          |           | _                                | anrès 17 mois                          |          |                                 |                                   |                  |                              |                                | premiers mois               | dans les 12                       | en œuv                                    |                               |                                      |

| (respectueuse de l'environnement et gestion durable des ressources naturelles);  b. Appui à l'encadrement des jeunes filles et garçons à travers des formations vocationnelles en petit métier, en gestion financière, marketing;  c. Renforcement des chaines de valeurs liées aux entreprises établies en assurant leur durabilité.  | de consolidation des AGR (stockage, transport,);  Produit 2.3: La durabilité des AGR est assurée à travers la formation des |
|--|---|
| or a month of the control of the con | Indicateur 2.3.1: Nombre de jeunes formés aux métiers porteurs(désagrégé par catégories :victimes ;démobilisés              |
|  | Visites conjointes de terrain à fréquence trimestrielle   |
|  | Mise en œuvre dans les 12   |

Annex C: Liste de vérification pour le lancement du projet

| ,  |  |  |  | 7   |   |  |
|--|--|--|--|---|---|--|
| 6.   | 5  |  | 4.   | ,   | 2. 1  | l. L   |
| Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme   | Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été effectuée ?  |  | Les communautes iocales et les representaits du gouvernement ou rens cerconsultés sur l'existence du projet? Veuillez expliquer quand cela a été fait or quand ce sera fait.                         | Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme   | Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ? Veuillez attacher.                         | stion<br>Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ? Si non, quelles<br>étapes restent et le chronogramme   |
| ×  | <br>   | <u> </u>   | >  | < ×   | {   | Ĕ  |
|  |  |  |  |   |   | × × OX   |
|  |  |  |  |   | ×   | 1000   |
| Les critères de selection des beneficiaires directs du programmes ont été définis; ils doivent encore être validés par les communautés. Pour garantir l'approche communautaire, il est essentiel que les CLPD soient responsables de la sélection des bénéficiaires des activités de relèvement communautaire. | on mapping des interventions dans les provinces civiess a été réalisées pour assurer des synergies et des complémentarités entre ces interventions et celles du programme. | Avant la mise en œuvre du programme, il est prevu de sensibiliser les communautés sur les interventions et objectifs du programme. | été consultés pour l'élaboration du document lors des missions d'identification des besoins. En outre, les documents ont été partagés avec les autorités pour recevoir leurs inputs et commentaires. | Les territoires d'intervention ont eté identifies iors des missions selon des critères spécifiques liés à la présence de démobilisés spontanés, de retournés d'Angola, de victimes. | Les TDR des personnels sont en cours de finalisation. Les postes ne peuvent être publiés tant que les fonds ne sont pas réceptionnés. | Les ONG partenaires de mise en œuvre pour les activités de sensibilisation et de relèvement communautaire doivent encore être identifiées via un processus compétitif, pareillement pour les différents consultants. |

|     | ٠, | ۰ |
|-----|----|---|
| *** | ۰  | • |
| 1   |    |   |

|   | Í | ¢ | L |  |
|---|---|---|---|--|
|   |   | C | î |  |
|   | : |   | 3 |  |
|   |   |   |   |  |
|   | Ç |   | J |  |
|   | Ļ | 1 |   |  |
|   |   |   |   |  |
| d | C | ١ | Ĺ |  |
|   | 5 | 2 |   |  |
|   | c | = |   |  |
|   | 1 | L |   |  |
|   | J | ċ | כ |  |
| J | L | 1 | 1 |  |
|   |   |   |   |  |

|                              |     |                    | Totals             |               |                    |    |              |
|------------------------------|-----|--------------------|--------------------|---------------|--------------------|----|--------------|
|                              | Re  | Recipient Agency 1 | Recipient Agency 2 | 2             | Recipient Agency 3 |    |              |
|                              |     | PNUD               | BCNUDH             |               | OIM                |    | Iotals       |
| 1. Staff and other           | 4   |                    |                    |               |                    |    |              |
| personnel                    | ^   | 502,200.00         | \$ 271,000.00      | 0.00          | 5 284,922.00       | s  | 1,058,122.00 |
| 2. Supplies,<br>Commodities, | 11( |                    |                    |               |                    |    |              |
| Materials                    | \$  | 71,000.00          | \$                 | 12,000.00 \$  | 5 518,722.00       | \$ | 601,722.00   |
| 3. Equipment,                |     |                    |                    |               |                    |    |              |
| Vehicles, and                |     |                    |                    |               |                    |    |              |
| Furniture (including         |     |                    |                    |               |                    |    |              |
| Depreciation)                | **  | 127,000.00         | ٠,                 | \$ 9,500.00   | 20.000.00          | ٠, | 236.500.00   |
| 4. Contractual               | E   |                    |                    |               |                    |    |              |
| services                     | \$  | 1,677,133.00 \$    |                    | 358,000.00 \$ | 725,000.00         | S  | 2,760,133.00 |
| 5. Travel                    | \$  | 416,000.00         | \$ 210,000.00      | 0.00          | 85,000.00          | S  | 711,000.00   |
| 6. Transfers and             |     |                    |                    |               |                    |    |              |
| Grants to                    |     |                    |                    |               |                    |    |              |
| Counterparts                 | S   | 20,000.00          | \$                 | 30,000,00\$   | 20,000.00          | \$ | 70,000.00    |
| 7. General Operating         |     |                    |                    |               |                    |    |              |
| and other Costs              | s,  | 77,000.00 \$       |                    | 23,500.00 \$  | \$ 00:002:69       | 40 | 170.000.00   |
| Sub-total                    | \$  | 2,890,333.00       | \$ 994,000.00      | 0.00          | 1,7                | S  | 5,607,477.00 |
| Indirect support costs       | 45  | 202,323.31         | \$ \$ \$           | \$ 00.085,69  | 120,620.08         | ₩. | 392,523.39   |
| Total                        | s,  | 3.092,656.31 \$    | \$ 1.063.580.00 \$ | 0.00          | 1 843 764 08       | v  | 6 000 000 39 |
|                              |     |                    |                    |               |                    | ,  | 55.000,000,0 |

| Recip Agency 2   Recip Age  |                 |    | Perfo          | Performance-Based Tranche Breakdown | down           |    |              |     |
|---|-----------------|----|----------------|-------------------------------------|----------------|----|--------------|-----|
| e: \$ 1,030,782.35 \$ 354,491.21 \$ 0IN    brown brown brown brown blunk bl |                 |    | Recip Agency 1 | Recip Agency 2                      | Recip Agency 3 |    | Total        |     |
| e: \$ 1,031,091.61 \$ 354,597.57 \$ e: \$ 1,030,782.35 \$ 354,491.21 \$ \$ 1,030,782.35 \$ 354,491.21 \$  |                 |    | PNUD           | BCNUDH                              | OIM            |    |              |     |
| \$ 1,030,782.35 \$ 354,491.21 \$<br>\$ 1,030,782.35 \$ 354,491.21 \$  | First Tranche:  | 45 |                | 354,597.57                          |                | \$ | 2,000,400.13 | 33% |
| \$ 1,030,782.35 \$ 354,491.21 \$  | Second Tranche: | \$ | 1,030,782.35   | 354,491.21                          | 614,526.57     | \$ | 1,999,800.13 | 33% |
|   | Third Tranche:  | \$ | 1,030,782.35   | 354,491.21                          | 614,526.57     | 45 | 1,999,800.13 | 33% |
| 31 \$   | Total           | \$ | 3,092,656.31   | 1,063,580.00                        | 1,843,764.08   | \$ | 6,000,000,39 |     |

. . .